



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 23 septembre 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 août 2015, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 septembre 2015, à 8 h 30

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 septembre 2015, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1156134002

Conclure avec la firme PPG revêtements architecturaux Canada inc.(Sico), une entente-cadre d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de produits de peinture et de colorants - Appel d'offres public 15-13585 (2 soumissionnaires) (Montant estimé 414 02,05 \$, taxes incluses)

20.002 Contrat de construction

CE Ville-Marie, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1150652007

Accorder un contrat à Entreprises Ricbo inc. pour l'exécution de travaux de réhabilitation de l'escalier de secours et d'accessibilité universelle au Centre Alexandre-De-Sève situé dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 297 151,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5780 (2 soumissionnaires)

20.003 Contrat de services professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1154087001

Accorder un contrat à Tetra Tech QE inc., pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, pour les études de coordination de protections et arcs électriques des usines Atwater et Pierrefonds, - Somme maximale de 173 151,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14407 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.004 Contrat de services professionnels

CE Saint-Laurent, Direction des travaux publics - 1153058018

Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Christian Thiffault pour le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'une place publique dans la partie de la rue Édouard-Laurin, située entre le boulevard Décarie et la rue Gohier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Somme maximale de 133 634,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-035 (6 soumissionnaires)

20.005 Entente

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction des opérations - 1153376003

Accorder un contrat de services professionnels à le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), pour effectuer une recherche sur l'évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Montréal - Somme maximale de 167 864 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 12 août 2015, 8 h 30, à l'article 20.039

20.006 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1150015003

Accorder un soutien financier de 119 000 \$ à 9 organismes pour la réalisation de 9 projets culturels dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

20.007 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1153931004

Accorder un soutien financier non récurrent de 19 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 4e édition de Fashion Preview du 13 au 15 octobre 2015, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1151262003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 000 \$, soit 50 000 \$ à L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance pour la tenue à Montréal de la 3e Édition de la Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance, du 2 au 4 novembre 2015, et 25 000 \$ à Société de développement social de Ville-Marie, pour l'année 2015, pour l'organisation d'activités relatives et parallèles à la Conférence, dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2015 - 2017 - Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843017

Ratifier la dépense relative au déplacement, le 5 septembre 2015, à Toronto, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de rencontrer M. Paul Beeston, président des Blue Jays de Toronto - Montant : 277,23 \$

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843018

Ratifier la dépense de 187,41 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 7 et 8 septembre 2015, à Kamouraska et en Beauce dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

30.003 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la culture , Direction associée Bibliothèques - 1155043002

Autoriser une dépense totale de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse au récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 11e édition »

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de l'environnement - 1156941002

Autoriser un virement budgétaire de 800 000 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de l'environnement pour financer la communication, la sensibilisation et l'ajout de nouvelles portes en arrondissement dans le cadre de la Stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1156744002

Édicter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), afin de créer un nouveau tarif pour l'admission au Planétarium Rio Tinto Alcan les jeudis soirs

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Service de l'environnement - 1152937001

Prendre connaissance du Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

60.002 Dépôt

CE Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe - 1154870005

Prendre connaissance du rapport semestriel 2015 d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	21
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	2

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 26 août 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1581

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 août 2015, en y retirant les articles 20.001, 20.008, 40.002 et 40.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1582

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1583

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les services d'une agence de communication-marketing pour Espace pour la vie, pour une durée de trois ans;
- 2 - d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1156756002

CE15 1584

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'appels d'offres pour la fourniture de services professionnels en planification urbaine, en planification des transports et en développement économique en lien avec l'élaboration de la stratégie centre-ville.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1150093003

CE15 1585

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel les Publications BLD inc., s'engage à fournir les services professionnels d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 42 500,51 \$, taxes incluses et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 25 323,24, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre les Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1156157001

CE15 1586

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 245 000 \$, taxes incluses, pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres;
- 2 - d'autoriser un virement de crédits de 245 000 \$, taxes incluses, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 3 - d'approuver un projet d'avenant 1, modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et l'École nationale d'administration publique (CG14 0370), majorant ainsi le montant total du contrat de 743 000 \$ à 988 000 \$, taxes incluses ;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155138001

CE15 1587

La conseillère Chantal Rouleau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Les Productions Facile S.E.N.C., représentées par Jean-François Gagnon, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la direction artistique de la programmation estivale 2016 du Jardin botanique intitulée : « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 183 960 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1153815003

CE15 1588

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'accord de subvention entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de Sécurité publique (Centre national de prévention du crime (CNCP)) et la Ville de Montréal, dans le cadre de la « Stratégie nationale pour la prévention du crime », établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'un soutien financier à la Ville d'un montant ne dépassant pas 867 601,71 \$, aux fins de réaliser la mise en œuvre du projet du Réseau municipal pour la prévention de la criminalité (Réseau) « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2018;
- 2 - d'autoriser la réception d'une aide financière totalisant la somme maximale de 867 601,71 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique Canada et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'accord de subvention.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1153381001

CE15 1589

Il est

RÉSOLU :

de donner instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage des lots 2 244 000, 2 244 001, 2 244 002, 2 244 012 et 2 244 013 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156896016

CE15 1590

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 5 000 \$ à Espace La Fontaine pour une exposition sur les arbres du parc La Fontaine;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1151701013

CE15 1591

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal à un projet d'acte de vente d'un immeuble avec bâtiments dessus érigés, situés au 600 boulevard De Maisonneuve Ouest, 1444 rue Union, 1445 rue University, 1333 rue University et 625 rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie par Omers Realty Corporation (Corporation immobilière Omers) et 2073584 Ontario inc. à 600 de Maisonneuve Ltée, considérant qu'une partie des droits détenus par emphytéose dans cet immeuble appartient à la Ville, cette partie ayant une superficie de 6 431,57 mètres carrés et étant constituée des lots 1 515 481, 1 515 482 et 1 515 483 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux termes de laquelle la Ville accepte ladite cession, tel que prévu au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1151368011

CE15 1592

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'adhésion au programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif (OBNL) de l'Union des municipalités du Québec, au bénéfice des OBNL œuvrant sur le territoire de l'agglomération;
- 2 - de reconnaître les OBNL suivants, œuvrant sur le territoire de l'agglomération de Montréal, afin qu'ils puissent adhérer et bénéficier du programme d'assurances pour les OBNL offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec :
 - Société de développement économique et communautaire Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Montréal Est;
 - CLD Centre-Est;
 - Société de développement économique de Ville-Marie;
 - CLD Centre-Ouest;
 - CLD Grand Sud-Ouest;
 - CLD Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1155175004

CE15 1593

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, pour l'année 2015, des virements budgétaires totalisant 58 734 \$ en provenance des autres postes budgétaires, soit 56 094 \$ vers le budget de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et 2 640 \$ à la Direction des bibliothèques du Service de la culture;
- 2 - d'autoriser, de façon récurrente, à compter de 2016, un ajustement de la base budgétaire au montant de 1 444 300 \$ en provenance des autres postes budgétaires, soit 1 112 600 \$ vers le budget de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et 331 700 \$ à la Direction des bibliothèques du Service de la culture;

- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent au montant de 23 300 \$ à la base budgétaire 2017 de la Direction des bibliothèques du Service de la culture.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1140810002

CE15 1594

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), des activités d'entretien de la bibliothèque Rivière-des-Prairies, pour un montant annuel de 89 749 \$;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de cette somme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles vers le SGPI;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1151020001

CE15 1595

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'occupation du chalet du Mont-Royal par Montréal International pour le lancement officiel du Réseau des ambassadeurs du Grand Montréal qui se tiendra le 30 septembre 2015, de 15 h à 24 h ;
- 2 - d'édicter, en vertu de l'article 14 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2015), (RCG 14-034), l'ordonnance no 1 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier et autorisant la gratuité du loyer d'une valeur de 6 500 \$ et payer les dépenses liées aux frais usuels pour l'utilisation du chalet à la Division des événements publics pour une valeur estimée à 1500 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1157041001

CE15 1596

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'entériner la suspension avec solde de Mme Nancy Bergeron, directrice d'arrondissement par intérim, de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, du 24 août 2015, à 12 h 00 au 26 août 2015;
- 2- de congédier Mme Nancy Bergeron à compter du 26 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1152464001

Levée de la séance à 11 h 01

70.001

Les résolutions CE15 1581 à CE15 1596 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 septembre 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M. Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1597

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 septembre 2015, en y retirant les articles 12.001 à 12.007, 20.001, 30.009 et 40.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1598

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1599

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 1600

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 17 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE15 1601

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE15 1602

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Micronics inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture de vingt-cinq membranes pour plaques de filtres presses, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 79 817,08 \$, taxes incluses, (53 475 USD, plus taxes), conformément à l'offre de service de cette firme datée du 17 juin 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1153438010

CE15 1603

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre pour l'achat d'étuis de chargeur double pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Duckbill inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 260 602,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14590 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1153997004

CE15 1604

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à JRG Déneigement Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour les travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 201 033,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1591;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1150128002

CE15 1605

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Équipements de Levage Novaquip inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux systèmes de levage à six colonnes mobiles pour l'installation de barrières de protection latérale ainsi que pour l'entretien et la réparation de véhicules lourds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 155 216,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14537 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1156859001

CE15 1606

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 423 177,29 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de l'enrobé bitumineux du pont d'étagement Sherbrooke Est, au-dessus des voies du C.P. à l'est de la rue Wurtele, situé à la jonction des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 395 227,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15071;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1154838002

CE15 1607

Vu la résolution CA15 29 0218 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 3 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 37 863,98 \$, taxes incluses, pour la réfection de la station de pompage Belvédère dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du contrat accordé à Groupe Mécano inc. (CM14 0384), majorant ainsi le montant total du contrat de 575 985,31 \$ à 613 849,29 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1156765019

CE15 1608

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 459 419,07 \$, taxes incluses, pour le remplacement de bâtiments de services et de billetterie au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Hubert Blanchette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 216 182,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6791;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1150504016

CE15 1609

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 156 492,88 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du projet de restauration du pavillon Mordecai-Richler situé dans le parc du Mont-Royal de 535 408,75 \$ à 550 295,98 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser l'augmentation du contrat accordé à Norgéreq ltée (CE14 1550) de 156 492,88 \$, taxes incluses, le majorant ainsi de 338 185,89 \$ à 494 678,77 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser le retrait des travaux non requis du contrat forfaitaire de 12 111,42 \$ vers les travaux contingents et supplémentaires;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1150504014

CE15 1610

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat par lequel Arima conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour élaborer et diffuser un programme de prévention centré sur les responsabilités, les obligations et les engagements de l'application de la Politique de respect de la personne à la Ville, pour une somme maximale de 186 661,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14365 et selon l'offre de service de cette firme datée de mai 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1150741001

CE15 1611

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal relativement à l'adhésion de la Ville au service PerLE.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1157030001

CE15 1612

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, à titre gratuit, à Mmes Evelyne Thevenet et Murielle Bonsaint, ainsi qu'à M. Didier Josquin, tous ses droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les lots 1 156 787 et 1 156 797 du cadastre du Québec, tous deux dans la circonscription foncière de Montréal, localisés au nord de la rue Victoria, entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1154396003

CE15 1613

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention de cession de bail entre les Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc., la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) et la Ville de Montréal par lequel la CRÉ cède à la Ville, à compter du 1^{er} juillet 2015, un bail pour des locaux d'une superficie de 15 491 pieds carrés au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, à des fins de bureaux, moyennant une dépense totale de 4 334 977,82 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus au projet de convention de cession de bail;
- 2 - d'approuver un projet de convention de sous-location entre les Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc., la Ville de Montréal et Concertation régionale de Montréal par lequel la Ville sous-loue à cette dernière, pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} juillet 2015, un local au 8^e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie de 4 100 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 214 022,40 \$ avant taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-location;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2016 et les suivantes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1154069006

CE15 1614

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à une servitude, à des fins d'utilités publiques, créée dans l'acte publié à Montréal sous le numéro 4 976 875, sur une partie du lot 4 178 709 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 160,2 mètres carrés, située au sud-ouest de l'avenue Armand-Chaput, entre le boulevard Perras et la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, tel que présenté sur le plan N°A-65 Rivière-des-Prairies, indiquée par les lettres ABCFA (item 3) préparé par Johanne Rangers, arpenteur-géomètre le 24 mars 1997, sous sa minute N° 408, en faveur de Construction Gab inc., le tout pour la somme de 30 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1154962002

CE15 1615

Il est

RÉSOLU :

de choisir de ne pas exercer le droit de préférence stipulé en faveur de la Ville aux termes d'un acte de vente intervenu avec M. Malcolm Bruce McNiven et Mme Nancy Southam, reçu devant M^e Françoise Lord, notaire, le 16 octobre 1992, sous le numéro 1958 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 554 925, contre l'immeuble avec bâtiment dessus érigé portant le numéro 1500, avenue Cedar, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 3 653 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1151233008

CE15 1616

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une deuxième série de soutiens financiers totalisant 333 088 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;

Ahuntsic-Cartierville

COMMUNICATION-JEUNESSE	1 515 \$
ASSOCIATION DE MONTREAL POUR LA DEFICIENCE INTELLECTUELLE	1 631 \$
SPORTS MONTREAL INC.	1 409 \$

Anjou

LES GRANDS BALLETS CANADIENS	1 995 \$
------------------------------	----------

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRACE	1 359 \$
CENTRE DE BENEVOLAT COTE-DES-NEIGES	589 \$
CENTRE DE READAPTATION FOSTER	3 128 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	5 000 \$
FONDATION POUR LA FORMATION ET LE DEVELOPPEMENT T.R.E.E.	3 956 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
LA FEDERATION QUEBECOISE DES ASSOCIATIONS FOYERS-ECOLES	688 \$
LA FONDATION CANADIENNE DU REIN	3 567 \$
ORGANISATION D'EDUCATION ET D'INFORMATION LOGEMENT DE COTE-DES-NEIGES	560 \$
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DU MONTREAL ETHNIQUE POUR LE LOGEMENT	1 401 \$
THE HEBREW FREE LOAN ASSOCIATION	1 673 \$

LaSalle

CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI DU SUD-OUEST DE MONTREAL INC.	2 065 \$
GROUPE DES AIDANTS DU SUD-OUEST	635 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	589 \$

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

ESPACE GO INC.	645 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES JEUX RECREATIFS	402 \$
FEDERATION QUEBECOISE DU LOISIR LITTERAIRE	206 \$
KEROUL	1 199 \$
LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS MUSICALES DU QUEBEC	272 \$
LE THEATRE PETIT A PETIT	1 066 \$
LES GRANDS BALLETS CANADIENS	3 050 \$
THEATRE BOUCHES DECOUSUES	764 \$
THEATRE DU RIDEAU VERT	1 004 \$
ALLIANCE DES REGROUPEMENTS DES USAGERS DU TRANSPORT ADAPTE DU QUEBEC (ARUTAQ)	540 \$
CHANTIERS JEUNESSE	153 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	3 392 \$
GROUPE AMORCE	299 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
INFO-FEMMES INC	865 \$
INFOLOGIS DE L'EST DE L'ILE DE MONTREAL	648 \$
LA MAISON A PETITS PAS	1 402 \$
LA PUCE COMMUNAUTAIRE, MONTREAL, INC.	3 953 \$
LE BOULOT VERS ...	5 000 \$
LES ATELIERS D'ANTOINE	4 049 \$
L'UNITE D'INTERVENTION MOBILE L'ANONYME INC.	1 153 \$
TREVE POUR ELLES (CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRSSIONS A CARACTERE SEXUEL) INC.	1 372 \$
ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUEBEC	389 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DES AVEUGLES DU QUEBEC	263 \$
FEDERATION AUTO-QUEBEC INC	178 \$
FEDERATION DE NAGE SYNCHRONISEE DU QUEBEC	436 \$
FEDERATION DE RUGBY DU QUEBEC	244 \$
FEDERATION DE VOLLEYBALL DU QUEBEC	598 \$
FEDERATION DU BASEBALL AMATEUR DU QUEBEC INC.	977 \$
FEDERATION QUEBECOISE D'ATHLETISME	731 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE GOLF	3 484 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE HANDBALL OLYMPIQUE	201 \$
PARASPORTS QUEBEC	697 \$

Montréal-Nord

CARREFOUR DES RETRAITES DE MONTREAL-NORD INC.	672 \$
CENTRE D'ACTIVITES POUR LE MAINTIEN DE L'EQUILIBRE EMOTIONNEL DE MONTREAL-NORD (CAMEE)	946 \$
IMPULSION-TRAVAIL	3 864 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION)	784 \$

Outremont

ATSA	348 \$
------	--------

Pierrefonds-Roxboro

CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	1 815 \$
L'ASSOCIATION HEBRAIQUE DES JEUNES HOMMES, JEUNES FEMMES DE MONTREAL	5 000 \$

Du Plateau-Mont-Royal

"OCCURRENCE" ESPACE D'ART ET D'ESSAI CONTEMPORAINS	1 402 \$
ARTICULE	1 376 \$
ASSOCIATION LURELU	675 \$
ATELIER GRAFF INC.	1 865 \$
CENTRE DE CERAMIQUE-POTERIE BONSECOURS INC.	1 087 \$
COLLECTIF LIBERTE INC.	321 \$
DIAGRAMME GESTION CULTURELLE INC.	1 622 \$
DULCINEE LANGFELDER ET CIE	522 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA LITTERATURE (FIL)	626 \$
GALERIE & ATELIER LA CENTRALE ELECTRIQUE/POWERHOUSE GALLERY & STUDIO	1 784 \$
GEORDIE PRODUCTIONS INC.	2 091 \$
GROUPE INTERVENTION VIDEO DE MONTREAL INC.	1 136 \$
LA SOCIETE DE CINEMA REPERTOIRE DE MONTREAL	5 000 \$
LA VIE DES ARTS	1 038 \$
LE GROUPE ENFIN L'HIVER	785 \$
LE THEATRE DE LA MANUFACTURE INC.	1 154 \$
LES FILLES ELECTRIQUES	920 \$
LES GRANDS BALLETS CANADIENS 5455, avenue de Gaspé, bureau 407 (E5-1) et 504 Montréal H2T 3B3	2 180 \$
LES GRANDS BALLETS CANADIENS 4816, rue Rivard Montréal H2J 2N6	5 000 \$
LES7ATELIERS	2 486 \$
L'ORCHESTRE DE CHAMBRE I MUSICI DE MONTREAL	1 686 \$
PLAYWRIGHTS' WORKSHOP (MONTREAL) INC.	1 512 \$
PRODUCTIONS CIEL VARIABLE	494 \$
RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTREAL	665 \$
SOCIETE D'HISTOIRE ET DE GENEALOGIE DU PLATEAU MONT-ROYAL	294 \$
THEATRE DE L'OEIL INC.	690 \$
THEATRE DE QUAT'SOUS 225, rue Roy est, sous-sol Montréal H2W 1M5	173 \$
THEATRE DE QUAT'SOUS 3575, boulevard Saint-Laurent, bureau 534 Montréal H2X 2T7	74 \$
THEATRE DU RIDEAU VERT 160, rue Saint-Viateur est, bureau 512 Montréal H2T 1A8	1 043 \$
THEATRE DU RIDEAU VERT 4672, rue Saint-Denis Montréal H2J 2L3	276 \$
THEATRE L'AVANT-PAYS INC.	1 683 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE PLAIDOYER-VICTIMES	609 \$
CENTRE DE LECTURE ET D'ECRIURE (CLE MONTREAL)	661 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC. 3409, avenue de Lorimier Montréal H2K 3X5	1 245 \$

CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC. 3401, avenue de Lorimier Montréal H2K 3X5	1 618 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC. 2101, rue Sherbrooke est Montréal H2K 1C2	1 761 \$
CENTRE DES FEMMES DU PLATEAU MONT-ROYAL	1 789 \$
COMITE D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE POUR PERSONNES HANDICAPEES	3 544 \$
COMITE LOGEMENT DU PLATEAU MONT-ROYAL INC.	532 \$
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ACTION SOLIDARITE GRAND PLATEAU	564 \$
FONDATION MARCELLE ET JEAN COUTU	983 \$
LE CENTRE D'APPRENTISSAGE PARALLELE DE MONTREAL C.A.P.	1 803 \$
L'ENTRAIDE MISSIONNAIRE	2 114 \$
L'HIRONDELLE, SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS 4450, rue St-Hubert, 3e étage, suite 331 Montréal H2J 2W9	851 \$
L'HIRONDELLE, SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS 4560B, boulevard Saint-Laurent, bureau 201 Montréal H2T 1R3	529 \$
PLEIN MILIEU	1 612 \$
REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTREAL (RIOCM)	815 \$
SOUTIEN A LA PERSONNE HANDICAPEE EN ROUTE VERS L'EMPLOI AU QUEBEC (SPHERE-QUEBEC)	2 129 \$
<i>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</i>	
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
LES IMPATIENS	915 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	543 \$
<i>Rosemont–La-Petite-Patrie</i>	
ATELIER DU GESTE	870 \$
FLEUR D'ASPHALTE	875 \$
REGROUPEMENT ARTS ET CULTURE ROSEMONT - PETITE PATRIE	695 \$
ALTERNATIVE NAISSANCE	270 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	4 062 \$
GROUPE PLEIN EMPLOI INC.	1 401 \$
IMPRIME-EMPLOI	2 913 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
MEDECINS DU MONDE	241 \$
NOURRI-SOURCE - MONTREAL	270 \$
RESEAU DE L'ACTION BENEVOLE DU QUEBEC	662 \$
ASSOCIATION ULTIMATE MONTREAL	777 \$
<i>Saint-Laurent</i>	
CENTRE DES FEMMES DE SAINT-LAURENT INC.	2 081 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
<i>Saint-Léonard</i>	
ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTREAL	4 455 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	534 \$
<i>Du Sud-Ouest</i>	
ATELIER HELIOS MAKERSPACE	1 004 \$
INSTITUT CULTUREL AVATAQ INC.	1 164 \$
MUSEE DU CHATEAU RAMEZAY	1 848 \$
ACTION-SANTE DE POINTE ST-CHARLES	1 086 \$
CENTRAMI	937 \$
CENTRE COMMUNIDEE	1 580 \$

LA MAISON DU PARTAGE D'YOUVILLE INC.	2 273 \$
LES YMCA DU QUEBEC (LOCAL Y PASSEPORT POUR MA REUSSITE SUD-OUEST)	350 \$
PROJET SUIVI COMMUNAUTAIRE	1 517 \$
Verdun	
ASSOCIATION ENTRE TES MAINS	888 \$
CASA-CAFI (CENTRE D'AIDE AUX FAMILLES IMMIGRANTES)	2 100 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	3 725 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION)	449 \$
Ville-Marie	
"CHANTS LIBRES" COMPAGNIE LYRIQUE DE CREATION	449 \$
14 LIEUX	91 \$
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUEBEC	840 \$
BIENNALE DE MONTREAL	1 261 \$
C.M.C. CONCOURS DE MUSIQUE DU CANADA INC	880 \$
CENTRE DES ARTS ACTUELS SKOL	1 813 \$
CIRCA ART ACTUEL	1 742 \$
CIRCUIT-EST	679 \$
COMPAGNIE DE THEATRE LE CARROUSEL	3 024 \$
CONSEIL QUEBECOIS DU THEATRE	1 505 \$
FONDATION DE DANSE MARGIE GILLIS	209 \$
FONDATION QUEBEC CINEMA	1 447 \$
GALERIE B-312	1 260 \$
GALERIE LES TERRITOIRES	760 \$
GUILDE CANADIENNE DES METIERS D'ART	5 000 \$
ILLUSTRATION QUEBEC	198 \$
LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL 2065, rue Parthenais, local 51 Montréal H2K 3T1	2 196 \$
LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL 1945, rue Fullum Montréal H2K 3N3	
LE THEATRE DE L'OPIS INC.	725 \$
MONTREAL DANSE	1 067 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES PERIODIQUES CULTURELS QUEBECOIS (SODEP)	670 \$
THEATRE DE QUAT'SOUS	361 \$
VUES D'AFRIQUE	1 238 \$
ACTION DES FEMMES HANDICAPEES (MONTREAL)	751 \$
ASSOCIATION CANADIENNE DU CANCER COLORECTAL	2 061 \$
ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES DU QUEBEC	650 \$
ASSOCIATION DES DEVENUS SOURDS ET MALENTENDANTS DU QUEBEC	816 \$
CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE MONTREAL INC./VOLUNTEER BUREAU OF MONTREAL INC.	2 495 \$
CENTRE D'ECOUTE LE HAVRE INC.	717 \$
CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PREVENTION DE LA CRIMINALITE	3 026 \$
CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTREAL CENTRE-VILLE	5 000 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	5 000 \$
CONSEIL POUR LA PROTECTION DES MALADES (CPM)	1 345 \$
COOPERATIVE DE TRAVAIL TOUSKI	716 \$
DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA	2 132 \$
FONDATION JEAN LAPOINTE	677 \$
FONDATION LUCIE ET ANDRE CHAGNON 400, boulevard de Maisonneuve ouest, bureau 1250 Montréal H3A 1L4	3 236 \$
FONDATION LUCIE ET ANDRE CHAGNON 2001, avenue McGill College, bureau 1000 Montréal H3A 1G1	5 000 \$
LES IMPATIENS	743 \$
131A, rue Sherbrooke est Montréal H2X 1C6	
LES IMPATIENS	2 976 \$

100, rue Sherbrooke Est, bureau 4000 Montréal H2X 1C3	
MEDECINS DU MONDE	3 356 \$
PORTAIL VIH/SIDA DU QUEBEC INC.	240 \$
PROJET LOVE : VIVRE SANS VIOLENCE (QUEBEC)	1 885 \$
QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK	2 013 \$
INNOVATION JEUNES	1 497 \$

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

CENTRE DES METIERS DU CUIR DE MONTREAL	774 \$
LE CORRID'ART/THE LONG HAUL	3 732 \$
THEATRE AUX ECURIES	5 000 \$
THEATRE DE L'ŒIL INC.	1 878 \$
ACTION TRAVAIL DES FEMMES DU QUEBEC INC.	1 182 \$
ASSOCIATION DES CITOYENS AGES GRECO-CANADIENS DE MONTREAL "ASKLIPIOS"	883 \$
ASSOCIATION DU DIABETE DU QUEBEC INC.	3 604 \$
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC.	474 \$
CENTRE GENERATION EMPLOI	4 396 \$
CLAM (CARREFOUR DE LIAISON ET D'AIDE MULTI-ETHNIQUE)	2 421 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE DE SERVICES D'INTERPRETATION POUR LA FORMATION AUX ADULTES	476 \$
GROUPE D'ACTION POUR LA PREVENTION DE LA TRANSMISSION DU VIH ET L'ERADICATION DU SIDA (GAP-VIES)	2 571 \$
GROUPE ORIENTATION EMPLOI	1 112 \$
JEUNESSE J'ECOUTE	2 775 \$
LA FRATERNITE PAN ARKADIAN DU CANADA/PAN ARKADIAN BROTHERHOOD OF CANADA	764 \$
LE BOUCLIER D'ATHENA, SERVICES FAMILIAUX	1 865 \$
LE REGROUPEMENT DES MAISONS DES JEUNES DU QUEBEC INC.	487 \$
MICRO-RECYC-COOPERATION	724 \$
PREMIERE RESSOURCE, AIDE AUX PARENTS	571 \$
L'ASSOCIATION GRECQUE DE ILIAN "ERMIS"	481 \$
ORGANISATION SPIRITUELLE MONDIALE DES BRAHMA KUMARIS	2 807 \$

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1151361003

CE15 1617

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'un soutien financier de 35 920 \$ provenant du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU) pour le réseau Accès culture de la Ville de Montréal, pour la sélection, la promotion et la diffusion de spectacles dans le cadre du programme Les Entrées en scène Loto-Québec 2015-2016;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter ce montant pour le paiement des dépenses afférentes aux spectacles;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1150879003

CE15 1618

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2015, qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2015, à Québec;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1152839017

CE15 1619

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 357 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à la stratégie itinérance au square Viger - Phase 1: Été-automne 2015, dans le cadre de la mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2015;

Organisme	Projet	Soutien
L'unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.	Intervention accrue Viger	3 824 \$
Missions Exeko	Réaménagement du square Viger - Volet itinérance	15 000 \$
C.A.C.T.U.S. Montréal	Viger : un espace pour tous	10 744 \$
Action-Réinsertion (Le Sac à Dos)	Propreté au parc Viger avec la Brigade verte du Sac à Dos	15 789 \$
Accueil Bonneau inc.	Projet d'intervention de milieu et de médiation au square Viger	30 000 \$

- 2 - d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1156794003

CE15 1620

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un montant de 100 000 € (euros), provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration, à Formula E Holdings Limited, représentant les frais de mise en candidature de la Ville de Montréal pour accueillir, à partir de l'année 2016, le Championnat du monde de Formule E de la FIA;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1152701056

CE15 1621

Vu la résolution CA15 08 0363 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 2 juin 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un édifice à bureaux comprenant deux tours de 3 et 5 étages d'une superficie totale au sol de 11 715 mètres carrés, sur un terrain de 38 618,60 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1156894005

CE15 1622

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de nommer Me Nathalie Gravel en tant que greffière adjointe de la cour municipale de la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cours municipales*;
- 2 - de nommer Mme Johanne Peate en tant que greffière adjointe de la cour municipale de la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cours municipales*;
- 3 - d'abroger les nominations antérieures d'anciens officiers de justice (CM03 0150 et CG11 0395).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1156204001

CE15 1623

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - 7^e partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150679018

CE15 1624

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser l'encaissement d'une recette totale de 113 621,25 \$, excluant les taxes, provenant du bail intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Bell Mobilité inc.;
- 2 - d'autoriser l'encaissement d'une recette totale de 13 918,44 \$, excluant les taxes, provenant du bail intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Microcell Télécommunications inc.;

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1155323007

CE15 1625

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de 60 000 \$, pour l'année 2015, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et approuver une contribution financière du même montant à la Société de transport de Montréal pour compléter le mandat d'étude de faisabilité sur le projet de navette fluviale, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1150032004

CE15 1626

Vu la résolution CA15 170111 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 13 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, comme représentante élue de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du nouvel organisme de développement local et régional, soit le Pôle centre.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1154375002

CE15 1627

Monsieur Pierre Desrochers déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la résolution CA15 090200 du conseil d'arrondissement de d'Ahuntsic-Cartierville en date du 10 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Monsieur Pierre Desrochers, conseiller de ville du district électoral de Saint-Sulpice, représentant élu de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, Pôle Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter d'août 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1151333007

CE15 1628

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour du recours intenté par Intact Assurance contre la Ville de Montréal au montant de 165 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Mikael Benoit, le chèque suivant :
 - à l'ordre de Intact Assurance, en fidéicommiss, et ce, au montant de 165 000 \$;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1156976002

CE15 1629

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil municipal :

de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et des entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (L.C.V.);

Adopté à l'unanimité.

40.001 1141194002

CE15 1630

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1154990001

CE15 1631

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156620012

CE15 1632

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue, entre la 3^e Rue et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1144386010

CE15 1633

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2015 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1151353004

Règlement RCE 15-001

CE15 1634

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la création du poste de Directeur - Investissement et Développement économique, emploi 106250, au Service du développement économique;
- 2 - de nommer monsieur Alain Houde à titre de Directeur - Investissement et Développement économique, au Service du développement économique, dans la classe salariale *FM10* (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$), pour une durée indéterminée, à compter du 8 septembre 2015, conformément à l'article 4 de la Politique de rémunération des cadres (CE10 1546 et ses modifications) et à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre (CE11 1565);
- 3 - d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1151633002

CE15 1635

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration ayant pour objet l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1151159002

Levée de la séance à 9 h 14

70.001

Les résolutions CE15 1597 à CE15 1635 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 septembre 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1636

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 septembre 2015, en y retirant les articles 20.017 et 30.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1637

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1638

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 1639

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - de donner un appui aux projets corporatifs et de tiers listés au présent sommaire, en vue de leur inscription au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase III du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), selon l'ordre de priorité suivant :

Priorité 1 :

- Reconstruction du complexe de l'auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
- Construction de la piscine Rosemont (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
- Aménagement du parc de baseball de Saint-Léonard au parc Giuseppe-Garibaldi (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
- Réfection d'un terrain de balle au parc Vinet (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);

Priorité 2 :

- Rénovation de la piscine intérieure (L'œuvre du Père Sablon);
- Agrandissement du Centre sportif Loyola (Université Concordia)

Priorité 3 :

- Agrandissement et réaménagement du Complexe sportif (Collège André-Grasset);
- Modifications et mise aux normes de la piscine (Corporation Anjou 80);
- Construction d'un gymnase (École Vanguard);

- Réaménagement de la plage de la piscine communautaire Roxboro (Association « Terrasse de Roxboro »);
 - Agrandissement du Centre sportif (UQAM);
- 2 - de donner une priorité 1 au projet d'« Agrandissement du pavillon Palestre Nationale » de l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, qui a déjà obtenu une résolution d'appui du comité exécutif;
- 3 - de donner une priorité 3 au projet « Parachèvement des aménagements sportifs » de l'Association « Les chemins du soleil », qui a déjà obtenu une résolution d'appui du comité exécutif;
- 4 - d'autoriser la présentation au MEESR dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives les projets corporatifs suivants :
- Reconstruction du complexe de l'auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
 - Construction de la piscine Rosemont (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
 - Aménagement du parc de baseball de Saint-Léonard au parc Giuseppe-Garibaldi (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
 - Réfection d'un terrain de balle au parc Vinet (Service de la diversité sociale et des sports, Ville de Montréal);
- 5 - de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à payer sa part des coûts admissibles aux projets corporatifs et à payer les coûts d'exploitation continus de ces derniers;
- 6 - de désigner Madame Johanne Derome, directrice du Service de la diversité sociale et des sports, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets corporatifs mentionnés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1154265003

CE15 1640

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, afin de permettre au Service de la culture à tenir deux concours d'art public sur invitation dans le but de sélectionner deux artistes qui concevront et réaliseront chacun une œuvre d'art pour la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne »;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1150230003

CE15 1641

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour les placements publicitaires obligatoires de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Le Devoir inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 869 211 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14549 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1153292001

CE15 1642

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 455 420 \$, taxes incluses, afin de prolonger, du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016, les trois contrats pour la fourniture de machineries avec opérateur, six tracteurs-chargeurs et trois rétrocaveuses, intervenus avec les firmes ci-après désignées pour les montants et les articles indiqués en regard de chacune d'elles, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la Carrière Saint-Michel, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12303:

Firme	Articles	Montant (taxes incluses)
Jean-Louis Blais	1 tracteur-chargeur	46 767 \$
Excavation P. Huot inc	5 tracteurs-chargeurs	309 423 \$
9297-6646 Québec inc. (anciennement DC Excavation enr.)	3 rétrocaveuses	99 230 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1154631006

CE15 1643

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Services Matrec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de quarante-six (46) mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits alloués avec une option de renouvellement d'une durée d'un (1) an, le contrat pour le service de fourniture et de transport de conteneurs pour un (1) arrondissement, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale présentée ci-dessous, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14391 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Territoire	Montant (taxes incluses)
Services Matrec inc.	St-Léonard	23 627 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'accorder à Mélimax Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de quarante-sept (47) mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits alloués avec une option de renouvellement d'une durée d'un (1) an, le contrat pour le service de fourniture et de transport de conteneurs pour six (6) arrondissements, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale présentée ci-dessous, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14391 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Territoires	Montant (taxes incluses)
Mélimax Transport inc.	Lachine LaSalle Ile-Bizard/Ste-Geneviève Montréal-Nord Sud-Ouest Verdun	555 686 \$

- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154730005

CE15 1644

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 868 243,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout à la suite du doublement de la voie ferrée pour la mise en service du Train de l'est ;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG14 0147) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 946 600,04 \$ à 4 814 843,94 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1154933001

CE15 1645

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 340 706,63 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 218 806,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1154822049

CE15 1646

Vu la résolution CA15 10 311 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 10 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le remboursement d'un montant de 328 539,11 \$, taxes incluses, à l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.006 1156329006

CE15 1647

Vu la résolution CA15 30 080227 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 24 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, une dépense de 353 173,55 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'égout pluvial entre la 94^e Avenue et la 96^e Avenue, dans le cadre des travaux de la phase A du projet de la plage de l'Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 173,55 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-15-PARC-53 et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations gouvernementales pertinentes autorisant les travaux mentionnés dans les documents d'appels d'offres;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1151163018

CE15 1648

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 222 849,48 \$, taxes incluses, pour le planage et le revêtement bitumineux dans la rue Rachel (côté sud), de l'avenue Henri-Julien à la rue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. (CM13 0787), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 870 423,69 \$ à 2 093 273,17 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1154822056

CE15 1649

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les toitures Techni Toit (9165-1364 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réfection de toiture au bâtiment des ateliers de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 598,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1541-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1153438011

CE15 1650

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Les Entreprises de construction Refrabec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 653 675,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1924-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1153334025

CE15 1651

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la clôture ornementale du Jardin botanique de Montréal, située le long du boulevard Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 305 719,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00055;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1157036001

CE15 1652

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu chacune le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour le contrat et les sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14460 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
CIMA+ s.e.n.c.	921 237,19 \$	24 mois	1
Stantec Experts-conseils ltée	477 850,77 \$	24 mois	2

- 3 - d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1156848002

CE15 1653

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu chacune le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour le contrat et les sommes maximales inscrits en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14461 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
AXOR Experts-Conseils inc.	4 840 849,91 \$	36 mois	1
CIMA+ s.e.n.c.	4 030 448,63 \$	36 mois	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1154822053

CE15 1654

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Xeos Imagerie inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition de levés aéroportés (LiDAR) et le traitement des données pour le territoire de l'Île de Montréal, pour une somme maximale de 136 072,91 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 15-14495 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1151477001

CE15 1655

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Clair K inc., représentée par Mme Karine Lanoie-Brien, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, la réalisation et le fonctionnement du projet « Forêt fabuleuse » au Jardin botanique, pour une somme maximale de 344 925 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service datée du 19 août 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1150348003

CE15 1656

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention d'une durée de trois ans, sans contrepartie financière, entre le 122^e Groupe scout Marie-Reine de La Paix et la Ville de Montréal, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant les saisons hivernales 2015-16 et 2016-17 et 2017-18, de la mi-décembre à la mi-mars, au château Gohier dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1153277003

CE15 1657

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Fondation de l'entrepreneurship et la Ville de Montréal établissant un cadre de partenariat en matière de mentorat pour les entrepreneurs.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1155175005

CE15 1658

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'informer Les Cours Pointe St-Charles inc. de l'intention de la Ville de Montréal d'acquérir le terrain constitué du lot 1 382 514 du cadastre du Québec et d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, destiné à la construction de logements sociaux et communautaires, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux conditions stipulées à l'accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1156692003

CE15 1659

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion immobilière Place Dorée inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, un espace à bureaux d'une superficie de 836,13 mètres carrés, situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 313 881,75 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 1 195 740 \$, taxes incluses, représentant le coût des travaux d'aménagement, payable au locateur en 2016 et 2017;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1154565008

CE15 1660

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente par lequel le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal loue, pour une période de deux (2) ans et dix (10) mois, débutant le 5 octobre 2015 et se terminant le 19 août 2018, à la Ville de Montréal la partie profonde de son bassin aquatique, pour une somme maximale et totale de 178 486 \$, taxes incluses, détaillée comme suit : un montant de 16 038 \$ en 2015, un montant de 62 082 \$ en 2016, un montant de 62 082 \$ en 2017 et un montant de 38 284 \$ en 2018, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1151543005

CE15 1661

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à Cours Bourgeois inc. et par lequel M. Michel Leclerc, secrétaire de Cours Bourgeois inc., s'engage solidairement avec cette dernière à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2015, en considération d'une pénalité fixe de 10 000 \$, en plus de la remise par M. Michel Leclerc, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 150 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2015, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de Cours Bourgeois inc. ou de M. Michel Leclerc d'exécuter l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1154501002

CE15 1662

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal), afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016, entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1154505003

CE15 1663

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 000 \$, aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016) :

Organisme	Projet	Soutien 2015
L'association des Popotes roulantes du Montréal métropolitain	« Priorité alimentation »	25 000 \$
Dispensaire diététique de Montréal	« Bien se nourrir à bon compte »	25 000 \$
Mission Bon Accueil	« Fonds d'urgence - Banque alimentaire »	25 000 \$
Regroupement des cuisines collectives du Québec	« Montréal en cuisine 2015! »	22 000 \$
Resto Plateau	« Hausse de l'offre alimentaire »	20 000 \$
Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal	« CP_C+ En route vers une plus grande autonomie - Phase 3 »	40 000 \$

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1155066002

CE15 1664

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 488 000 \$, aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016) :

Organisme	Projet	Montant 2015
Jeunesse au soleil	Nourrir l'espoir	90 000 \$
Moisson Montréal	Transformation alimentaire	178 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	Solidarité 2015 & Soulager la faim et nourrir l'espoir 2015	155 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents	65 000 \$

2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1155066004

CE15 1665

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement BEAC-098 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, adopté le 6 juillet 2015 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1156968005

CE15 1666

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1156999006

CE15 1667

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156999005

CE15 1668

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Lachine, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1156999007

CE15 1669

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1156999004

CE15 1670

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la prise en charge du processus d'octroi et la coordination d'un contrat pour la conception de deux saillies de trottoirs et d'un passage piéton dans le secteur Le Triangle, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1156999008

CE15 1671

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter un revenu supplémentaire de 2 500 \$, plus les taxes applicables, de la Société de la Place des arts pour la tenue d'une représentation du spectacle Fifi Brindacier, une production du Théâtre La Roulotte;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au budget additionnel de revenu de 2 500 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1150879004

CE15 1672

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les prévisions budgétaires pour la tenue de l'élection partielle visant à combler la vacance au poste de conseiller de la Ville du district électoral de Saint-Léonard-Est, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 339 894 \$, taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection partielle;
- 3- d'autoriser une dépense de 17 000 \$ aux fins du remboursement des dépenses électorales, tel que prévu dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- 4- d'autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1153430014

CE15 1673

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 032,18 \$, relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin d'assister au *Municipal Innovators Conference* à Barrie et au *WaterlooInnovation Summit 2015* à Waterloo, Ontario, du 15 au 18 septembre 2015;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1153233003

CE15 1674

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 117 952,21 \$, plus les taxes applicables et d'autoriser le règlement complet et final hors Cour de la réclamation du Groupe LML Ltée faisant l'objet d'une action devant la Cour Supérieure du Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1153334017

CE15 1675

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1151701008

CE15 1676

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1151701009

CE15 1677

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la mise en conformité de certains bâtiments à des normes de sécurité (R.R.V.M., chapitre M-4) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1150524003

CE15 1678

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente

Adopté à l'unanimité.

40.004 1150025002

CE15 1679

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1157048001

CE15 1680

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1157048002

CE15 1681

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1151701011

CE15 1682

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1151701012

CE15 1683

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1156688002

CE15 1684

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1152622006

CE15 1685

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1152622007

Levée de la séance à 10 h 16

70.001

Les résolutions CE15 1636 à CE15 1685 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1156134002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme PPG revêtements architecturaux Canada Inc.(Sico), une entente-cadre d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture sur demande de produits de peinture et de colorants, suite à l'appel d'offres public 15-13585 (2 soumissionnaires) (montant estimé 414 028.05 \$ taxes incluses)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois, pour la fourniture sur demande de produits de peinture et de colorants ;
2. d'accorder à PPG revêtements architecturaux Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13585 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-04 16:44

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1156134002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme PPG revêtements architecturaux Canada Inc.(Sico), une entente-cadre d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture sur demande de produits de peinture et de colorants, suite à l'appel d'offres public 15-13585 (2 soumissionnaires) (montant estimé 414 028.05 \$ taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Renouvellement de l'entente cadre pour la fourniture sur demande de produits de peinture et de colorants pour une période de 48 mois pour les travaux en régie de la Ville. Une nouvelle réglementation sans COV (pour certains bâtiments LEED) doit être respectée. Au Québec, le marché de la peinture architecturale est devenu de plus en plus limité. Les questions de qualité de l'environnement, de santé et de sécurité ont suscité des changements majeurs dans l'industrie, de nouvelles réglementations (sans COV) et aussi une grande partie du développement technologique. La qualité du produit est devenue ainsi un élément déterminant puisque la quantité de peinture nécessaire est déterminée par le pouvoir couvrant de la peinture utilisée (la capacité d'une peinture à masquer, à cacher la surface sur laquelle elle est appliquée).

Afin de faire primer la qualité sur le prix et optimiser l'utilisation de la main d'œuvre, nous avons opté pour un prix pondéré en fonction du pouvoir couvrant de mètre carré au litre comme mode d'octroi. La formule utilisée est la suivante : **Prix ajusté (pour octroi seulement) = Prix soumis x (plus haut pouvoir couvrant/pouvoir couvrant du soumissionnaire en question)**. Des tests d'échantillons en laboratoire externe ont été effectués.

Suite à l'analyse du rapport des volumes d'achats hors entente de l'adjudicataire précédent, nous avons ajouté une gamme de peinture de type antirouille.

L'appel d'offres a été sur le marché 38 jours calendrier et la validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 09 1563 - 2 septembre 2009 - Octroi de l'entente précédente pour la fourniture de produits de peinture et de colorants avec Peintures décoratives Akzonobel Canada (Sico Inc.) de 365 974.61\$

CE 04 0210 - 4 février 2004 - Octroi de l'entente précédente pour la fourniture de produits de peinture et de colorants avec Sico Inc. de 424 083.25 \$.

DESCRIPTION

Ces produits sont requis pour le Service de la gestion et de la planification immobilière, division gestion des travaux d'entretien dont les équipes de peintres effectuent la majorité des travaux pour les arrondissements qui effectuent en régie les projets d'entretien des édifices de la Ville. L'entente est accessible à tous les arrondissements et services corporatifs.

JUSTIFICATION

La conclusion de l'entente permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables. L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA et n'est pas rendu non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Soumissions conformes	Total
Sico Inc.	414 028,05 \$
Peintures MF Inc.	434 293,51 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :	407 122,57 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	424 160,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	2,45%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	20 265,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	4,89%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	6 905,48 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	1,70%

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 15-13585

Titre : FOURNITURE DE PEINTURE ARCHITECTURALE

Description et usage : FOURNITURE SUR DEMANDE DE PEINTURE ET COLORANTS

Date de lancement : 20 avril 2015

Date d'ouverture : 27 mai 2015

Preneurs du cahier des charges : (3)

Peintures MF Inc.

Sherwin Williams
Sico Inc. (PPG)

Soumissionnaires : (2)

Peintures MF Inc.
Sico Inc. (PPG)

Raison du désistement pour Sherwin Williams: "Le département légal n'a pas eu assez de temps pour évaluer le contrat"

Analyse des soumissions :

Tel que spécifié ci-haut trois (3) firmes ont pris possession du cahier des charges. Deux (2) firmes ont déposé leurs offres. Elles sont conformes et répondent aux exigences du devis technique inclus dans le cahier des charges

Remarque : Tel que prévu aux documents de l'appel d'offres, des tests de laboratoires ont été effectués afin de déterminer l'acceptabilité des produits offerts.

Montant de l'offre :

PPG revêtements architecturaux Canada Inc.

360 102.68 \$ + TPS (5 %) 18 005.13 \$ + TVQ (9,975 %) 35 920.24 \$ = 414 028.05 \$

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à Sico Inc. pour une période n'excédant pas quarante-huit (48) mois, le contrat au montant approximatif de 414 028.05 \$, pour la fourniture sur demande de peinture et de colorants, le tout conformément à l'appel d'offres no 15-13585.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Il s'agit d'une entente cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture sur demande de produits de peinture et de colorants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit

En comparaison aux prix négociés en 2009 (actualisés en prix 2015), on remarque une variation à la hausse de 0.98 %, ce pourcentage porte sur les articles comparables entre les 2 appels d'offres seulement.

PPG revêtements architecturaux Canada Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme et le demeure suite aux résultats du pouvoir couvrant au mètre carré.

Résultat de test de pouvoir couvrant en labo	peinture d'intérieur	peinture d'extérieur
PPG revêtements architecturaux Canada Inc.	6,2 m ² /L	6,4 m ² /L
Peintures M.F. Inc.	6,1 m ² /L	6,2 m ² /L

ratio	peinture d'intérieur	peinture d'extérieur
PPG revêtements architecturaux Canada Inc.	1	1
Peintures M.F. Inc.	1,02	1,03

soumission totale	prix avant couverture	ratio pouvoir couvrant	prix ajusté avec couverture
PPG revêtements architecturaux Canada Inc.	414 028,05 \$	1	414 028,05 \$
Peintures M.F. Inc.	434 293,51 \$	1,02 intérieur & 1,03 extérieur	441 336,96 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'appel d'offres comprends un groupe pour de la peinture Zéro COV certifiée Green Seal ou Ecologo ainsi que l'obligation de récupération et de valorisation des contenants de peinture et des résidus de peintures mis au rebut afin de les détourner des sites d'enfouissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans les activités de peinture pour les immeubles de la Ville, le principal facteur de coût est celui de la main-d'oeuvre. Pour minimiser ce coût, il est important d'utiliser une peinture de qualité qui permet de réduire la fréquence des applications. De plus, afin de ne pas immobiliser les équipes de peintre, tous les produits de peinture et de colorants doivent être disponibles en tout temps et en quantité requise. Le non renouvellement de l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente avec la firme retenus suite à la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-25

El Mostafa RAKIBE
C/S acquisitions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-09-03



Dossier # : 1150652007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprises Ricbo inc. pour l'exécution de travaux de réhabilitation de l'escalier de secours et d'accessibilité universelle au Centre Alexandre-De-Sève (0569) situé dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 297 151,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5780 (2 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 297 151,45 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de réhabilitation de l'escalier de secours et d'accessibilité universelle au Centre Alexandre-De-Sève (0569) situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Entreprises Ricbo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 285 265,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5780;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 26,47 % par l'arrondissement, pour un montant de 78 655,99 \$, taxes incluses, et à 73,53 % par la ville centrale, pour un montant de 218 495,46 \$, taxes incluses.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-29 10:37

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150652007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprises Ricbo inc. pour l'exécution de travaux de réhabilitation de l'escalier de secours et d'accessibilité universelle au Centre Alexandre-De-Sève (0569) situé dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 297 151,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5780 (2 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est très active depuis quelques années en matière d'accessibilité universelle afin que tout citoyen puisse utiliser ses services, programmes, communications et édifices sans être discriminé en raison de limitations fonctionnelles.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les performances d'accessibilité aux bâtiments municipaux et prévoit une enveloppe budgétaire dédiée à la mise en oeuvre de ces projets.

Il invite, annuellement, les dix-neuf (19) arrondissements et services corporatifs à présenter des projets nécessitant des travaux d'amélioration reliés à l'accessibilité et sélectionne les projets selon des critères préétablis par un comité composé de représentants du milieu des personnes handicapées ainsi que du SGPI.

C'est dans ce cadre que le projet d'accessibilité du Centre Alexandre-De-Sève situé dans l'arrondissement de Ville-Marie a été sélectionné lors d'un appel de projets du SGPI.

La responsabilité des activités de la gestion immobilière a été transférée, en 2013, au sein de l'équipe du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Celui-ci a reçu le mandat de l'arrondissement de Ville-Marie de procéder à la réhabilitation de l'escalier de secours extérieur du Centre Alexandre-De-Sève en raison de son état de vétusté et de réaliser le projet d'accessibilité.

Les travaux de réhabilitation de cet escalier de secours ont été jumelés aux plans et devis du projet d'accessibilité. Une ventilation des coûts des deux projets a été demandée au bordereau de soumission afin de pouvoir établir les proportions de dépenses applicables au SGPI et à l'arrondissement de Ville-Marie.

L'appel d'offres public a été annoncé dans les journaux et publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres a été lancé le 25 juin et les offres ont été reçues et ouvertes le 13 juillet 2015. Un cautionnement de soumission valide pour une durée de 120 jours, à partir de cette date étant exigé, porte la validité de cette soumission au 11 novembre 2015.

Un (1) addenda a été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 7 juillet 2015. La portée de cet addenda consistait à préciser différentes informations mentionnées aux plans et devis. Son émission a eu une incidence monétaire sur l'estimation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1496 – 2 octobre 2014

Autoriser un virement budgétaire de 53 190,99 \$, taxes incluses, en provenance du PTI 2014-2017 relié au Programme d'accessibilité aux immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), pour le projet de réhabilitation de l'escalier de secours et autres travaux d'accessibilité au centre Alexandre-De-Sève, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA14 240485 – 9 septembre 2014

Autoriser une dépense maximale de 72 339,17 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accessibilité universelle pour les travaux de réhabilitation de l'escalier de secours et autres travaux d'accessibilité au centre Alexandre-De-Sève (appel d'offres sur invitation 14-13344 - 3 soumissionnaires).

CM13 0821 – 27 août 2013

Accepter la demande de l'arrondissement de Ville-Marie de transférer la responsabilité des activités de gestion immobilière de l'arrondissement au Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles - Direction des stratégies et transactions immobilières, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal / Autoriser un virement budgétaire de 28 500 \$ du budget de la Direction de l'arrondissement de Ville-Marie à la Direction des stratégies et transactions immobilières.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Entreprises Ricbo inc. afin de réaliser des travaux de réhabilitation de l'escalier de secours et d'accessibilité universelle au Centre Alexandre-De-Sève (0569) situé dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Ce projet corrigera les principales problématiques d'accessibilité de cet immeuble et réhabilitera l'escalier de secours extérieur. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, du SGPI, d'une firme spécialisée en accessibilité universelle, aux besoins émis par l'arrondissement et aux possibilités d'améliorations qu'offrent les édifices concernés.

L'envergure des travaux se résume comme suit :

- réaménagement et amélioration des chemins d'accès extérieurs;
- aménagement d'espaces de stationnement réservés;
- amélioration des entrées extérieures;
- installation d'ouvre-portes automatiques;
- amélioration des salles de toilette;
- aménagement de nouvelles salles de toilette accessibles;
- amélioration de la circulation intérieure;
- amélioration de la signalisation;

- réaliser des travaux de réhabilitation de l'escalier de secours;
- réalisation de travaux connexes.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 20 % car le projet consiste à réaliser divers travaux d'architecture, de mécanique, d'électricité et de génie-civil dans un immeuble construit en 1881 dont la Ville de Montréal ne dispose que de très peu d'informations, en plan ou devis, des conditions existantes.

La liste des travaux incidents prévus est la suivante :

- Gardiennage lors du chantier, réalisé par la sécurité de la Ville de Montréal ou un fournisseur externe;
- Service de quincaillerie par la Ville de Montréal;
- Service de raccordement au système de sécurité de la Ville de Montréal;
- Service de contrôle de qualité par le Laboratoire de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, cinq (5) entreprises se sont procurées le cahier des charges : Construction Maju Itée, Gestion MC2 Inc., Entreprises Ricbo inc., Procova Inc. et Société générale de construction BPF inc.

Deux (2) soumissions ont été déposées. Construction Maju Itée, Gestion MC2 Inc. et Société générale de construction BPF inc. ont manqué de temps pour compléter leurs offres malgré les dix-neuf (19) jours dont elles disposaient.

Les soumissions déposées par Entreprises Ricbo inc. et Procova inc. comprenaient tous les documents demandés et sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Entreprises Ricbo inc.	237 721,16\$	47 544,23\$	285 265,39\$
Procova inc.	331 128,00\$	66 225,60\$	397 353,60\$
Dernière estimation réalisée par les professionnels			309 376,06\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			341 309,50\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,65%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			112 088,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			39,29 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-24 110,67\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-7,79 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	112 088,21 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	39,29 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Entreprises Ricbo inc. est 7,79 % (24 110,67 \$ taxes incluses) plus bas que l'estimation des professionnels.

Après analyse de la soumission, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Entreprises Ricbo inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no 1 - Analyse des soumissions et recommandations et pièce jointe no 2 - Analyse de conformité).

Entreprises Ricbo inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de la liste des entreprises non admissibles du RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 297 151,45 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 237 721,16 \$, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 47 544,23 \$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 11 886,06\$, taxes incluses (voir pièce jointe no 3 - Calcul des coûts SGPI).

Cette dépense sera assumée à 26,47 % par l'arrondissement, pour un montant de 78 755,99 \$ et à 73,53 % par la ville centrale, pour un montant de 218 495,46 \$ (voir pièce jointe no 3 - Calcul des coûts SGPI).

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI de l'arrondissement de Ville-Marie et du SGPI.(se référer aux interventions du Services des finances pour les imputations budgétaires)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui a été coordonnée avec le calendrier des activités de l'immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux et publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Une affiche de chantier appropriée, prévue à même le budget du contrat, sera installée à l'extérieur du bâtiment pour informer les citoyens des travaux entrepris. De plus, les citoyens seront informés par l'arrondissement si la réalisation de ces travaux entraîne une modification ou un arrêt temporaire des services offerts à la population. À ce jour, aucune interruption ou modification des services à la population n'est envisagée car la mise en oeuvre des travaux du projet a été coordonnée avec tous les intervenants afin de les éviter.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : octobre 2015
Fin des travaux : mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Josée POIRIER)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Hong-Van TRAN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-22

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Chef de division-Directeur de direction par intérim

Approuvé le : 2015-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Approuvé le : 2015-07-29

**Dossier # : 1154087001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Tetra Tech QE inc, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, pour les études de coordination de protections et arcs électriques des usines Atwater et Pierrefonds, pour une somme maximale de 173 151,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14407 - (4 soumissionnaires) - Approuver une convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Tetra Tech QE inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie, pour les études de coordination de protections et arcs électriques pour les usines Atwater et Pierrefonds, pour une somme maximale de 173 151,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14407 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-11 13:03

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154087001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Tetra Tech QE inc, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, pour les études de coordination de protections et arcs électriques des usines Atwater et Pierrefonds, pour une somme maximale de 173 151,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14407 - (4 soumissionnaires) - Approuver une convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Afin de protéger la santé, assurer la sécurité et l'intégrité physique du personnel intervenant sur ou à proximité des ouvrages électriques, ainsi que d'assurer la pérennité des équipements électriques de la DEP, des études et des analyses identifiant les risques potentiels de chocs électriques et d'exposition aux arcs électriques doivent être réalisées conformément aux lois, règlements, codes, et normes en vigueur notamment la CSA 462-12.

Dans le cadre de ce mandat, les équipements électriques des usines de production d'eau potable Pierrefonds et Atwater seront pourvus d'étiquettes d'arcs électriques indiquant au personnel col-bleu, entre autres, les périmètres de travail sécuritaires à respecter, les niveaux d'énergies incidentes et les catégories des équipements de protection individuelle (ÉPI) à porter au préalable avant toute intervention.

Pour les quatre autres usines de la DEP, les simulations et les analyses de risques ont été déjà réalisées entre 2010 et 2015.

La Direction de l'eau potable (DEP) a sollicité les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour réaliser les études de coordination des protections et d'arcs électriques des usines d'eau potable Atwater et Pierrefonds.

L'appel d'offres 15-14407 a été publié du 29 juin 2015 au 10 août 2015. L'annonce de l'appel d'offres a été publiée dans le journal La Presse le 29 juin 2015 et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de quarante-deux (42)

jours de calendrier. Les soumissions sont valides durant cent quatre-vingt (180) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 5 février 2016.

Cinq (5) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le mandat.

Calendrier des émissions d'addenda:

Addenda	Date d'émission	Description
1	2015-07-08	Questions et réponses techniques, notamment, sur la disponibilité des schémas unifilaires à jour, les scénarios de fonctionnement des installations électriques et l'installation des étiquettes arcs électriques.
2	2015-07-15	Questions et réponses techniques, entre autres, sur l'expérience et l'expertise de la firme et du chargé de projets de la firme.
3	2015-07-22	Questions et réponses techniques, notamment, sur la formation et les licences temporaires requises pour la formation.
4	2015-07-28	Questions et réponses techniques, principalement, sur la disponibilité des schémas unifilaires et sur les équipements de l'usine Atwater qui ne sont pas concernés par ce mandat.
5	2015-07-29	Questions et réponses techniques, particulièrement, sur la disponibilité des schémas unifilaires à jour en format Autocad et les transformateurs hautes fréquences de l'usine Pierrefonds.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels en ingénierie d'une durée maximale de douze (12) semaines à Tetra Tech QE inc, pour les études de coordination de protections et arcs électriques des usines d'eau potable Atwater et Pierrefonds.

Le mandat de services professionnels d'ingénierie inclut entre autres :

- la réalisation des relevés sur les installations électriques existantes;
- la modélisation des réseaux électriques;
- la réalisation des études de coordination de protections;
- la réalisation des études d'arcs électriques;
- la mise à jour des plans;
- la fourniture des rapports;
- l'installation des étiquettes d'arcs électriques selon la norme CSA 462-12;
- La formation sur l'utilisation du logiciel de simulation qui sert à évaluer les niveaux des énergies incidentes et les périmètres de travail sécuritaires.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire selon les taux horaires présentés dans l'offre de services. Le mandat inclut les recevables suivants : rapports, fourniture et installation des étiquettes d'arcs électriques, la mise à jour des schémas unifilaires électriques, ainsi que la formation.

Compte tenu de l'envergure du projet et de la nature complexe et spécialisée de l'expertise requise, il est proposé de retenir les services professionnels externes pour la réalisation des études de coordination de protections et arcs électriques.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu quatorze (14) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et quatre (4) soumissions ont été déposées. Dix (10) entreprises n'ont pas déposé d'offre. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement, lorsque ceux-ci sont connus, se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

À la suite de l'analyse par le comité de sélection, deux (2) propositions ont été jugées recevables, soit celles des firmes Tetra Tech QE inc et BBA inc. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Tetra Tech QE inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (Contingences, incidences) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Tetra Tech QE inc	84,50 %	7,77	150 566,67 \$	22 584,99 \$	173 151,66 \$
BBA inc	83,50 %	6	193 585,70 \$	29 037,86 \$	222 623,56 \$
Dernière estimation réalisée			159 478,65 \$	23 921,79 \$	183 400,44 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(10 248,78 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					(5,58 %)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					49 471,9 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					28,57 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 5,58 %. Ce qui demeure dans la marge d'erreur de l'estimation.

Les validations requises indiquent que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. L'adjudicataire recommandé, Tetra Tech QE inc, détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 173 151,66 \$ incluant les taxes. Cette dépense représente un coût net de 158 110,54 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Pour l'année 2015, la dépense s'élève à 134 393,96 \$, et est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. La balance du contrat, soit un montant de 23 716,58 \$ sera prévue à même la dotation des crédits budgétaires pour l'année 2016.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce mandat de services professionnels contribue grandement à réduire les erreurs de manœuvres d'équipements électriques et par conséquent les accidents de travail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : septembre 2015;
Réunion de démarrage : octobre 2015;
Début des services : octobre 2015
Fin des travaux : janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Khaled BAHARI
INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-01

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie
En remplacement de Babak Herischi directeur
de l'eau potable

Approuvé le : 2015-09-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-09-11



Dossier # : 1153058018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Christian Thiffault pour le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'une place publique dans la partie de la rue Édouard-Laurin, située entre le boulevard Décarie et la rue Gohier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Somme maximale de 133 634,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-035 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé d'accorder un contrat à Atelier Christian Thiffault pour les services professionnels pour le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'une place publique dans la partie de la rue Édouard-Laurin, située entre le boulevard Décarie et la rue Gohier, pour une somme maximale de 133 634,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-035 - Six (6) soumissionnaires.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-09-15 11:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1153058018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des travaux publics , Division des études techniques et de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Atelier Christian Thiffault pour les services professionnels pour le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'une place publique dans la partie de la rue Édouard-Laurin, située entre le boulevard Décarie et la rue Gohier, pour une somme maximale de 133 634,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-035 - Six (6) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Une somme de 15 millions de dollars (15 000 000 \$) a été réservée au Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal pour la réalisation, par les arrondissements, de projets à l'échelle locale visant à souligner le 375e anniversaire de Montréal.

L'arrondissement de Saint-Laurent a proposé un projet d'aménagement d'une place publique modulable pouvant accueillir un marché saisonnier, à deux pas du métro Côte-Vertu. Vous trouverez le plan de localisation sous la rubrique « Pièces jointes ».

Le comité exécutif de la ville de Montréal a approuvé tous les projets proposés dans le cadre de l'appel de projets qui s'est déroulé à l'hiver 2014-2015, dont celui de l'arrondissement de Saint-Laurent.

La place publique doit être terminée à temps pour les célébrations 2017, soit au printemps 2017, ce qui laisse peu de temps du côté immobilisation. Aucune dépense ne sera remboursée au-delà de 2017.

Le présent sommaire vise à octroyer le contrat pour le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'une place publique dans la partie de la rue Édouard-Laurin, située entre le boulevard Décarie et la rue Gohier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD1156673009 - CA15 080489 adoptée le 4 août 2015 par le conseil d'arrondissement - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels visant le développement d'un concept, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'une place publique dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal et nommer les membres du comité de sélection qui étudieront les offres de service.

GDD 1154631003 - CE15 0670 adoptée le 15 avril 2015 par le comité exécutif - Approuver

les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant.

GDD 1144631008 - CM15 0224 adoptée le 24 février 2015 – Adopter un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 15 000 000 \$ pour financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal.

DESCRIPTION

Atelier Christian Thiffault devra fournir les services suivants :

- concepts et études préparatoires;
- plans et devis préliminaires;
- plans et devis finaux;
- analyse des soumissions;
- surveillance des travaux.

Les travaux de ce projet se résument comme suit :

- aménagement d'une place publique modulable pouvant accueillir un marché saisonnier;
- travaux de voirie;
- travaux d'horticulture;
- travaux d'électricité et d'éclairage;
- tous les travaux connexes.

JUSTIFICATION

Des services professionnels sont nécessaires pour réaliser le projet identifié parmi les legs en vue du 375e anniversaire de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres public 15-035 a été publié dans le journal La Presse le 7 août 2015 et dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) le 6 août 2015.

Les 24 firmes suivantes se sont procuré les documents d'appel d'offres :

- AECOM Consultants Inc.;
- Affleck de la Riva, architectes;
- Arup Canada Inc.;
- Atelier Christian Thiffault;
- Atelier Civiliti;
- Atelier Urban Face inc.
- Atelier VAP;
- AXOR Experts Conseils Inc.;
- BC2 Groupe Conseil inc.;
- Beaupré Michaud et Associés, architectes;
- Bouthillette Parizeau Inc.
- CGA Architectes inc.
- Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.;
- Girard Côté Bérubé Dion, architectes;
- L'Association des agences de publicité du Québec;
- Les Consultants S.M. Inc.;
- Les Services Exp Inc.;

- NIPPAYSAGE architectes paysagistes;
- Projet Paysage inc.;
- Rayside Labossiere Architecte;
- Roche Ltée, Groupe-Conseil;
- SID LEE architecture inc.;
- Stantec Experts-conseils Itée;
- WSP Canada Inc.

Six (6) firmes ont déposé des offres :

- AECOM Consultants Inc.;
- Atelier Christian Thiffault;
- Atelier Civiliti;
- Atelier VAP;
- Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.;
- Atelier Urban Face inc.

Les 18 firmes suivantes n'ont pas présenté de soumission :

- Affleck de la Riva, architectes;
- Arup Canada Inc.;
- AXOR Experts Conseils Inc.;
- BC2 Groupe Conseil inc.;
- Beaupré Michaud et Associés, architectes;
- Bouthillette Parizeau Inc.
- CGA Architectes inc.
- Girard Côté Bérubé Dion, architectes;
- L'Association des agences de publicité du Québec;
- Les Consultants S.M. Inc.;
- Les Services Exp Inc.;
- NIPPAYSAGE architectes paysagistes;
- Projet Paysage inc.;
- Rayside Labossiere Architecte;
- Roche Ltée, Groupe-Conseil;
- SID LEE architecture inc.;
- Stantec Experts-conseils Itée;
- WSP Canada Inc.

Il a été impossible de connaître les raisons pour lesquelles les autres firmes n'ont pas déposé de soumission.

Le formulaire de prix présenté par Atelier Christian Thiffault comportait une erreur de calcul que nous avons corrigée :

	Total des taxes soumises par l'entrepreneur	Total des taxes corrigées
Atelier Christian Thiffault	17 405,24 \$	17 405,26 \$

Le tableau suivant présente l'analyse des prix des soumissions retenues ayant obtenu le pointage intérimaire minimum requis de 70 % :

Firmes soumissionnaires conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Contingences	Total
1) Atelier Christian Thiffault	80,13 %	9,74	124 891,60 \$	8 742,41 \$	133 634,01 \$
2) Atelier Civiliti inc.	79,75 %	6,84	177 354,68 \$	12 414,83 \$	189 769,51 \$

3) Atelier Ville Architecture Paysage	72,50 %	5,79	197,567,29 \$	13 829,71 \$	211 397,00 \$
4) Atelier Urban Face inc.	70,13 %	5,64	198 906,75 \$	13 923,47 \$	212 830,22 \$
5) AECOM Consultants inc.	72,25 %	5,28	216 520,92 \$	15 156,46 \$	231 677,38 \$
6) Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.	70,13 %	5,14	218 452,51 \$	15 291,68 \$	233 744,18 \$
Dernière estimation réalisée			137 970,00 \$	9 657,90 \$	147 627,90 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					-13 993,89 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-9,50 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					56 135,50 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					42 %

Nous recommandons l'octroi du contrat à Atelier Christian Thiffault, le plus bas soumissionnaire conforme.

Comités de travail

L'Arrondissement a créé trois comités de travail pour mener à bien ce projet. Le comité *Immobilisation*, le comité *Événementiel* et le comité *Général*. Ce dernier se chargera d'informer le comité de direction et les membres du conseil de l'évolution du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet est financé par la Ville dans le cadre des projets d'immobilisation des arrondissements du 375^e anniversaire de Montréal.

Frais d'entretien

L'Arrondissement estime à 3 % des coûts des travaux les frais d'entretien additionnels et annuels de cette nouvelle place publique au budget opérationnel de la Direction des travaux publics.

Frais de fonctionnement

La mise en place de la programmation des événements qui auront lieu à la place publique sera financée à même la planification annuelle des Loisirs.

Pour l'événement de lancement, une vidéoprojection architecturale sera déployée en 2017 grâce à un budget provenant du plan prioritaire 2014 - 2017 (55 000 \$).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permettra de contribuer aux objectifs du Plan local de développement durable 2011 - 2015, entre autres, par les actions suivantes :

Orientation 5	Objectif 5.1	Action 29
Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.	Contribuer à améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la	Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain.

	canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007.	
		Action 35
		Faciliter l'accès à la culture et favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle.
		Action 36
		Préserver et promouvoir la culture et le patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation, il est nécessaire que le mandat commence dès maintenant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera développé en collaboration avec la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal afin d'en respecter les objectifs et l'image tout en s'assurant d'ajouter une saveur laurentienne.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Septembre 2015
Plans et devis préliminaires : Septembre à décembre 2015
Plans et devis finaux : Janvier à mars 2016
Lancement de l'appel d'offres des travaux : Avril 2016
Octroi du contrat des travaux : Mai 2016
Période des travaux : Mai à novembre 2016
Lancement des festivités : Printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux cahiers des charges et aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la concertation des arrondissements , Direction (Valérie MATTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Joelle ANDRÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dang NGUYEN
Chef de division - Études techniques et
ingénierie
Direction des travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent
(Sec. : Carole Castonguay, 514 855-6000,
poste 4266)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-08

François LAPALME
Directeur des travaux publics
Arrondissement de Saint-Laurent
(Secrétaire : Zoulikha El Ouakili, 514 855-
6000, poste 4504)



Dossier # : 1153376003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à l'OBNL, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), pour effectuer une recherche sur l'évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 167 864 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'OBNL, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour une évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 167 864 \$, taxes incluses, conformément aux documents à son offre de service en date d'avril 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-30 17:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153376003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à l'OBNL, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), pour effectuer une recherche sur l'évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 167 864 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a débuté l'implantation du service de premiers répondants (PR) en 2007, pour finalement offrir le service en 2009, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Les statistiques de temps de réponse, de même que les constatations terrains, démontrent bien que cette activité du SIM a un impact important sur la chaîne préhospitalière d'urgence. Cependant, aucune analyse exhaustive ou étude approfondie n'a été faite depuis l'implantation, afin de bien mesurer l'impact.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Appropriation d'une somme de 24 975 \$ dédiée au projet de «premier répondant» dans le cadre du programme de démarrage des suivis du Sommet de Montréal, et retenir les services de la firme Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) pour la conduite d'une étude exploratoire des coûts et des bénéfices économiques rattachés aux activités du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) dans le domaine des premiers répondants, pour un montant total de 24 975 \$ incluant les taxes.

Résolution CE03 1268

DESCRIPTION

En avril 2014, le SIM a approché le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), afin de sonder son intérêt à prendre part à une recherche relativement à notre service de PR. Ce projet de recherche vise l'évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de PR au sein du SIM, ainsi qu'acquérir des données objectives de cette activité. Forts des résultats obtenus, nous serons en mesure de valider objectivement l'impact réel de l'activité PR.

Les travaux de recherche permettront :

- l'identification et la quantification des différents types d'interventions cliniques du service de PR ;
- l'identification des critères pour évaluer l'efficacité et l'impact de la présence des services de PR (impacts sur les facteurs de coûts au niveau du réseau de la santé, impacts sur le bien-être et impacts sur les autres maillons de la chaîne d'intervention d'urgence) ;
- l'évaluation des impacts des activités du service de PR ;
- l'identification et l'évaluation des facteurs de coûts du service de PR à Montréal (les coûts directs de fonctionnement, les coûts directs d'intervention et les coûts indirects reliés aux impacts des activités pratiquées).

JUSTIFICATION

Cette étude fait suite à une première étude ayant été effectuée par CIRANO en 2003, visant à réaliser l'implantation d'une offre de service de premiers répondants au SIM, dans le but de bonifier la chaîne d'intervention préhospitalière. À l'époque, ce projet a fait l'objet d'un large consensus au Sommet de Montréal.

En ce sens, l'analyse qu'effectuera CIRANO, sera en complément de celle ayant été effectuée en 2003. Nous serons alors en mesure de valider si les objectifs initiaux ont été atteints. De plus, cette analyse nous permettra de valider objectivement l'impact réel de l'activité PR, et sera une source d'informations de premier plan, le tout afin de poursuivre notre mission d'offrir à la population le meilleur service au meilleur coût possible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux de recherche seront réalisés au coût décrit au tableau ci-dessous :

Projet de recherche CIRANO	Budget
Professeurs – Chercheurs principaux	25 000 \$
Directrice de projet – CIRANO	25 000 \$
Honoraires des autres chercheurs / experts pouvant se joindre à l'équipe en fonction des besoins identifiés pour réaliser le projet	15 000 \$
Statisticien	5 000 \$
Professionnels de recherche CIRANO, personnel administratif et informatique au CIRANO et étudiants de maîtrise recherche	75 000 \$
Frais administratifs	1 000 \$
	Total 146 000 \$
	Taxes 21 863.50 \$
	Grand total 167 863.50 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NE S'APPLIQUE PAS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NE S'APPLIQUE PAS

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NE S'APPLIQUE PAS

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de recherche s'étaleront de septembre 2015 à décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu des dispositions du paragraphe 8 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001), les éléments de la sécurité publique que sont les services de sécurité incendie et de premiers répondants, intéressent l'ensemble formé par les municipalités liées, donc relèvent du conseil d'agglomération.

En vertu des dispositions du paragraphe 2.1 du 1er alinéa de l'article 573.3 L.C.V., dont l'objet est la fourniture de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif; la Ville peut conclure un tel contrat, de gré à gré. Après vérification auprès du registre des entreprises du Québec, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) est désigné comme étant un OBNL.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre GATINEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hélène MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Andrée BELLEFEUILLE
Secrétaire de direction

Pierre L LÉVESQUE
Assistant-directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean BARTOLO
Directeur adjoint - sim

Approuvé le : 2015-07-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2015-07-30



Dossier # : 1150015003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 119 000 \$ à neuf organismes, pour le montant indiqué à chacun d'eux, pour la réalisation de neuf projets culturels dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 119 000 \$ à neuf organismes, pour le montant indiqué à chacun d'eux, pour la réalisation de neuf projets culturels dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016:

Québec Cinéma	13 000 \$
JoeJack&John	18 000 \$
Missions Exeko	18 000 \$
Association pour la création et la recherche électroacoustique du Québec	12 000 \$
Dazibao, centre d'animation et d'exposition	8 000 \$
Corporation Wapikoni mobile	12 000 \$
VOX, centre de l'image contemporaine	11 000 \$
Dynamo Théâtre	12 000 \$
Regroupement québécois de la danse	15 000 \$
TOTAL	119 000 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-09-05 16:59

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150015003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 119 000 \$ à neuf organismes, pour le montant indiqué à chacun d'eux, pour la réalisation de neuf projets culturels dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui favorise l'accessibilité des citoyens à la culture, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place trois programmes qui favorisent l'accessibilité culturelle auprès des citoyens montréalais: le Programme montréalais d'action culturelle, le Programme partenariat, culture et communauté et le Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais.

Le but du Programme montréalais d'action culturelle est de soutenir les initiatives des milieux culturels professionnels visant une meilleure accessibilité culturelle et facilitant l'appropriation de la culture par les citoyens montréalais. Le but du Programme partenariat, culture et communauté est de développer des partenariats structurants entre les organismes culturels professionnels et les organismes communautaires montréalais, afin de mettre en place des activités culturelles permettant le développement culturel des clientèles montréalaises sensibles et l'amélioration de leur qualité de vie. Le Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais vise à accroître la diffusion du patrimoine montréalais auprès de l'ensemble de la population montréalaise et des visiteurs.

Dans le cadre de ces programmes, le MCC et la Ville de Montréal ont convenu d'appuyer certains projets sur plus d'une année, soit deux ou trois ans. Le soutien financier à une deuxième ou à une troisième année est conditionnel à la remise d'un bilan satisfaisant de l'étape précédente.

Actuellement, neuf projets pluriannuels sont en cours de réalisation. Le Service de la culture a reçu les bilans pour ces neuf projets. Après analyse par les gestionnaires des Programmes du Service de la culture, ces bilans ont été jugés conformes aux attentes. L'étape suivante de ces projets peut donc être soutenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La première phase des projets de Corporation Wapikoni mobile, Dazibao/centre d'animation et d'exposition photo, DynamO Théâtre inc et VOX/centre de l'image contemporaine a été appuyée dans le cadre de la résolution suivante:

21 mai 2014 Résolution: CE14 0793 d'accorder un soutien financier totalisant 255 500 \$,

aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2014.

La première phase des projets de Missions Exeko et de JoeJacketJohn a été appuyée dans le cadre de la résolution suivante:

10 décembre 2014 Résolution: CE14 1914 d'accorder un soutien financier totalisant 251 000 \$ à seize organismes culturels montréalais, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de partenariat culture et communauté 2014 de l'Entente MCC Ville 2012-2015.

La première phase du projet du Regroupement québécois de la danse a été appuyée dans le cadre de la résolution suivante:

21 mai 2014 Résolution: CE14 0791 d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux

La deuxième phase des projets de Fondation Québec Cinéma et Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec a été appuyée dans le cadre de la résolution suivante:

15 octobre 2014 Résolution: CE14 1570 : d'accorder un soutien financier de 151 000 \$ à onze organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de onze projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

DESCRIPTION

Les gestionnaires proposent de procéder aux versements suivants pour les neuf (9) projets précédemment évalués admissibles à une contribution pluriannuelle de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Les montants versés aux projets de ces organismes en 2015 sont les mêmes que ceux octroyés les années précédentes.

Programme partenariat, culture et communauté 2015

Organisme	% du budget	Subvention accordée
Fondation Québec Cinéma phase III de III	76 %	13 000 \$
JoeJack&John phase II de II	90%	18 000 \$
Missions Exeko phase II de III	66%	18 000 \$
TOTAL Programme partenariat culture et communauté		49 000 \$

Programme montréalais d'action culturelle 2015

Organisme	% du budget	Subvention accordée
Association pour la création et la recherche électroacoustique du Québec III de III	63%	12 000 \$
Dazibao, centre d'animation et d'exposition photo phase II de II	76%	8 000\$
Corporation Wapikoni mobile phase II de III	24%	12 000 \$

VOX, centre de l'image contemporaine phase II de II	32%	11 000 \$
Dynamo Théâtre phase II de II	65%	12 000 \$
TOTAL Programme montréalais d'action culturelle		55 000 \$

Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2015

Regroupement québécois de la danse phase II de II	20 %	15 000 \$
TOTAL Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais		15 000 \$

Les descriptions des projets soutenus sont les suivantes:

Fondation Québec Cinéma anime des ateliers de sensibilisation au cinéma québécois dans le Centre de jour de l'organisme Dans la rue et pour les étudiants de l'école Emmett Johns.

Joe Jack & John anime des ateliers hebdomadaires de théâtre auprès des jeunes adultes vivant avec la trisomie 21 et développe une création collective visant une présentation devant public.

Missions Exeko développe des activités de médiation intellectuelle et culturelle autour du livre, des auteurs, de la création et de la critique littéraire pour les personnes en situation de grande marginalité.

Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec programme des ateliers d'initiation à l'art numérique pour des groupes scolaires de niveau primaire ou secondaire échelonnés sur six semaines permettant aux jeunes de découvrir le potentiel créatif des nouvelles technologies.

Dazibao, centre d'animation et d'exposition photo développe une exposition itinérante d'œuvres vidéo destinée au jeune public des écoles, garderies et bibliothèques montréalaises et un nouveau volet d'accueil en galerie pour des matinées scolaires.

Corporation Wapikoni mobile développe deux volets : d'une part, des ateliers de création audiovisuelle et musicale pour les jeunes autochtones à Montréal ; d'autre part, des ateliers de découverte et de sensibilisation aux cultures des Premières Nations à travers la présentation de courts métrages.

VOX, centre de l'image contemporaine réalise des expositions jeunesse et des activités de médiation.

Dynamo Théâtre inc. permet à des classes d'élèves de 1er, 2e et 3e cycle d'une école primaire de suivre sur deux ans tout le processus de création d'une production. Projet d'éducation artistique et de coproduction internationale.

Regroupement québécois de la danse transfère sur une plate-forme intelligible la Toile - mémoire de la danse professionnelle au Québec qui met en scène les éléments d'un récit fondateur dont Montréal est la grande plaque tournante, donne accès à des fiches documentant plus de 150 éléments qui permettent de reconstituer et d'interpréter des parcours de filiations et des histoires de transmission de savoir-faire sur dix générations.

JUSTIFICATION

Développés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le Programme montréalais d'action culturelle et le Programme partenariat, culture et communauté visent à accompagner les clientèles montréalaises, particulièrement les clientèles sensibles dans les apprentissages culturels alors que le Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais permet de diffuser les connaissances patrimoniales montréalaises auprès des citoyens et des visiteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants de subventions recommandés cette année pour les engagements pluriannuels des programmes totalisent cent dix neuf mille dollars (119 000 \$). Ils proviennent des crédits alloués dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Ces montants sont liés aux trois recommandations de crédits suivantes : n° 15-2,1.1 - 007 , n° 15 2.3.3- 008 n° 15- 2.3.2- 033.

Le tableau des subventions des quatre dernières années accordées par le Service de la culture aux organismes soutenus dans le cadre de ce sommaire, **inclut les montants de subventions du présent sommaire dans la colonne 2015** .

NOM DE L'ORGANISME	2015	2014	2013	2012
Québec Cinéma	138 000 \$	118 000 \$	118 000 \$	83 000 \$
Joe Jack & John	18 000 \$	18 000 \$	17 000 \$	17 000 \$
Missions Exeko	28 000 \$	45 000 \$	33 000 \$	15 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec	12 000 \$	42 000 \$	67 000 \$	30 000 \$
Dazibao, centre d'animation et d'exposition photo	8 000 \$	8 000 \$	s/o	7 800 \$
Corporation Wapikoni mobile	12 000 \$	12 000 \$	9 000 \$	s/o
VOX, centre de l'image contemporaine	12 000 \$	21 000 \$	s/o	s/o
DynamO Théâtre inc.	12 000 \$	12 000 \$	9 000 \$	15 000 \$
Regroupement québécois de la danse	15 000 \$	15 000 \$	s/o	15 000 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro DA 397788

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme montréalais d'action culturelle, le Programme partenariat, culture et communauté et le Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais

atteignent plusieurs objectifs de l'Agenda 21 de la culture, notamment :

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les jeunes, les communautés et les familles et;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts afin de permettre aux citoyens montréalais de s'approprier la culture. En appuyant des projets sur plus d'une année, les initiatives sont bonifiées et approfondies au profit des clientèles ciblées, en particulier les clientèles sensibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec le Service des communications, ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2015 Octroi des subventions aux organismes
Novembre 2015 - Octobre 2016 Réalisation des projets par les organismes
Décembre 2016 Dépôt des bilans par les organisme

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 \$. Le Service des affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme.

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAROCQUE

ENDOSSÉ PAR

Anne PONTBRIAND

Le : 2015-08-25

COMMISSAIRE

Cadre sur mandat(s)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-09-01



Dossier # : 1153931004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 19 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 4e édition de Fashion Preview du 13 au 15 octobre 2015, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 19 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 4e édition de Fashion Preview du 13 au 15 octobre 2015, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-09-14 10:04

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153931004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 19 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 4e édition de Fashion Preview du 13 au 15 octobre 2015, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie *Montréal Style Libre* ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante.

Cette stratégie vise à relever trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements émergents en mode à Montréal, tels que l'événement Fashion Preview.

Depuis six ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les événement ponctuels, les festivals et les salons spécialisés représentent des plate-formes de diffusion de la créativité montréalaise en mode tant au niveau local qu'à l'international. Les 2^e et 3^e éditions de Fashion Preview ont reçu l'appui financier de la Ville.

Le présent sommaire décisionnel recommande d'accorder un soutien financier à Mode Avant -Première pour la réalisation de la 4^e édition de Fashion Preview qui se tiendra du 13 au 15 octobre 2015 à la Maison Ogilvy dans l'arrondissement Ville-Marie en réponse à la demande déposée (voir pièces jointes) au Bureau de la mode de la Ville de Montréal (BMM). Mode Avant-Première est un OBNL dont la mission est de promouvoir la mode montréalaise des designers émergents, mais aussi des designers en affaires depuis quelques années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0320 (25 février 2015) - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 25 500 \$ pour l'organisation et la promotion de deux événements en mode à Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CE14 1458 (24 septembre 2014) - Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'événement Fashion Preview 2014 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

DESCRIPTION

Créé en 2014, Fashion Preview est un événement mode innovant ayant pour objectif de positionner les designers montréalais de mode femme, homme et accessoires dans le paysage médiatique canadien et d'en assurer une visibilité maximale. Présenté de nouveau à la Maison Ogilvy, Fashion Preview vise à promouvoir, du 13 au 15 octobre prochain, le talent des créateurs de mode locaux et d'accessoires et à mettre en valeur, dans un espace dédié aux collections «capsules», le travail de jeunes designers de mode finissants de l'UQAM. Aussi, un volet « acheteurs étrangers » organisé en partenariat avec Export-Québec permettra à une demi-douzaine d'acheteurs internationaux de découvrir les collections et produits mis de l'avant lors de ces trois jours.

Le soutien financier de 19 000 \$ qui serait attribué à Mode Avant-Première pour l'organisation de Fashion Preview représente 32 % du budget total prévisionnel de l'événement (59 200 \$) et 100 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux, puisqu'à ce jour, avec les informations les plus récentes, la Ville sera le seul partenaire gouvernemental de l'événement, comme décrit dans la demande de collaboration acheminée au BMM. La participation financière et en services de plusieurs commanditaires ainsi que la vente de billets pour les défilés complètent le financement de l'événement.

Comme le prévoit l'entente de contribution, ce soutien financier sera remis en deux versements. Le premier (15 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention et le solde (4 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation à la Ville du bilan final de la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

Fashion Preview est avant tout un projet mode avant-gardiste véhiculé à travers un nouveau concept plus intimiste qui rassemble, dans un même lieu pendant trois jours, un groupe de designers montréalais de collections prêt-à-porter ainsi que des créateurs d'accessoires de mode. L'événement a été créé dans le but de faciliter la visibilité du milieu de la création de la mode montréalaise par des médias et des acheteurs locaux, nationaux et internationaux. Soulignons que les talents créateurs de la mode montréalaise font partie des éléments qui sont à la base de la désignation Montréal Ville UNESCO de design. La demande de participation financière de 24 000 \$ soumise par Mode Avant-Première dans le cadre du programme d'appui aux événements du plan d'action Montréal Style Libre a été

analysée par le BMM. Le projet de Mode Avant-Première a été retenu mais la contribution a été établie à 19 000 \$. La raison qui justifie cette recommandation est que Fashion Preview se déroule sur une période de trois jours plutôt qu'une semaine entière. La somme demandée est trop élevée par rapport aux événements similaires précédents.

Le livrable proposé par le promoteur est en lien avec la stratégie *Montréal Style libre*, adhère à la stratégie de diffusion au grand public du BMM et répond aux attentes de la Ville et du Gouvernement du Québec en ce qui a trait à la promotion de Montréal comme ville de mode. De plus, Fashion Preview génère des retombées significatives, notamment en regard de la visibilité nationale de Montréal pour ce secteur d'activités.

Cet événement s'inscrit principalement dans deux axes stratégiques d'intervention de la stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, soit :

- Montréal, Ville de savoir, de création et d'innovation;
- Montréal, Ville ouverte à rayonnement international.

En effet, Fashion Preview permet d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Il constitue une vitrine de la créativité locale et permet de démontrer à travers les collections le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et internationaux.

Les retombées sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- Environnement et développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le Gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Projet	BMM Montant accordé 2e édition 2014	BMM Montant accordé 3e édition 2015	Montant demandé au BMM 4e édition 2015
Fashion Preview	15 000 \$	19 000 \$	19 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

De façon générale, Fashion Preview contribue à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux consommateurs, aux acheteurs et aux journalistes locaux et internationaux des produits mode de qualité des créateurs montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de la Ville permettra d'accroître la notoriété de Montréal comme ville de mode en mettant en valeur le potentiel artistique et le savoir-faire de ses créateurs de mode.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité approuvé par le Service des communications est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme. L'événement sera aussi couvert sur le site modemontreal.tv ainsi que sur les comptes des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du BMM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'événement du 13 au 15 octobre 2015 à la Maison Ogilvy dans l'arrondissement Ville-Marie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUHAMEL
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-30

Valérie POULIN
Conseillère économique



Dossier # : 1151262003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 000 \$, soit 50 000 \$ à L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance pour la tenue à Montréal de la 3e Édition de la Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance, du 2 au 4 novembre 2015, et 25 000 \$ à Société de développement social de Ville-Marie, pour l'année 2015, pour l'organisation d'activités relatives et parallèles à la Conférence, dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2015 - 2017 / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 000 \$, soit 50 000 \$ à L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance pour la tenue à Montréal du 2 au 4 novembre 2015 de la 3e Édition de la Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance; et, 25 000 \$ à Société de développement social de Ville-Marie pour la réalisation d'un projet de sensibilisation sur l'itinérance en relation avec la Conférence, dans le cadre du Plan d'action en itinérance 2014 - 2017, intitulé « Parce que la rue est une impasse »;
2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-09-11 13:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151262003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 75 000 \$, soit 50 000 \$ à L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance pour la tenue à Montréal de la 3e Édition de la Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance, du 2 au 4 novembre 2015, et 25 000 \$ à Société de développement social de Ville-Marie, pour l'année 2015, pour l'organisation d'activités relatives et parallèles à la Conférence, dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2015 - 2017 / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'errance urbaine est une problématique qui mobilise la Ville de Montréal et ses partenaires gouvernementaux, privés et communautaires depuis plus de 25 ans. Plusieurs actions ont été mises en place dans le but d'enrayer ce phénomène et d'éliminer les obstacles qui freinent la sortie de l'itinérance de nos concitoyens. Dans ce domaine spécifique, les interventions de la Ville, par le biais de son Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), prennent plusieurs formes :

- aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes;
- soutien à la recherche et au développement d'approches concertées; et,
- contribution à l'émergence de projets novateurs.

Par ailleurs, la Ville a adopté en 2014 le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 intitulé « Parce que la rue est une impasse ». Il vise à réaliser certaines interventions névralgiques afin de répondre de manière accrue à cette réalité complexe et en constante évolution qu'est l'itinérance.

Le soutien financier qu'il est recommandé d'octroyer à L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance est pour l'organisation de la 3e édition de la Conférence nationale pour mettre

fin à l'itinérance, qui se déroulera les 2, 3 et 4 novembre à Montréal. Ce soutien financier s'inscrit sous l'axe 1 du partage des connaissances et les actions 1 et 2 du Plan d'action susmentionné, à savoir « Documenter la situation des personnes itinérantes » et « Former et informer à propos de l'itinérance, organiser des activités de sensibilisation comme une journée sur l'itinérance ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

DESCRIPTION

L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (L'Alliance) a été créée dans le but de lancer un mouvement national visant à mettre fin à l'itinérance au Canada en misant sur la communauté. L'Alliance estime que, partout au Canada, de nombreuses personnes au niveau local possèdent l'expertise et le savoir nécessaires pour accomplir cette tâche et que plusieurs partenariats efficaces existent au niveau communautaire. L'Alliance considère qu'il faut s'éloigner des interventions d'urgence (les refuges et les soupes populaires) et se concentrer sur des solutions véritables comme les logements permanents, adéquats et abordables.

L'Alliance organise chaque année une conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance et la prochaine est prévue se tenir à Montréal du 2 au 4 novembre 2015.

La mission de base de L'Alliance comprend quatre objectifs, à savoir :

1. augmenter la sensibilisation sur l'itinérance au Canada;
2. mobiliser les communautés afin qu'elles s'engagent à mettre fin à l'itinérance par l'entremise des Plans décennaux;
3. fournir aux communautés l'information, les outils, les connaissances et l'accompagnement nécessaires au développement et la mise sur pied de ces plans;
4. rechercher de manière proactive des changements aux niveaux provincial et fédéral qui appuient l'élimination de l'itinérance.

De plus, il est recommandé d'octroyer un soutien financier à Société de développement social de Ville-Marie (SDSVM) pour la réalisation d'un projet de sensibilisation par le moyen d'exposition de photos grand format, intitulé « Où dormez-vous? ». Ce projet aura lieu en marge de la conférence dans le but de sensibiliser la population à la problématique de l'itinérance par l'usage d'images photographiques audacieuses qui illustrent la réalité précaire de ce phénomène. Le lit devient un puissant symbole qui oblige l'observateur à réfléchir sur les conditions sociales et environnementales exposées en images. La SDSVM est porteur de ce projet et a pour mission de jouer le rôle d'intermédiaire entre le monde des affaires et les projets de responsabilités sociales. À cet égard, l'exposition sera à la fois dans le hall de l'Hôtel de ville et en projection continu sur un mur du Quartier des Spectacles. Par la suite, cinq ateliers de sensibilisation seront organisés auprès d'institutions universitaires et collégiales. Finalement, un encan sera organisé afin de lever des fonds destinés aux organismes à but non lucratif venant en aide aux personnes itinérantes. La SDSVM s'est donné pour objectif de recueillir 300 000 \$.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de la Ville doit servir à couvrir une partie des frais généraux d'organisation de la Conférence notamment la location de salle, les repas et les frais des conférenciers. En contrepartie, la Ville est le partenaire en titre de l'événement et profite d'une visibilité de premier plan par rapport aux autres bailleurs de fonds. Ces éléments de visibilité accordés par L'Alliance sont explicités à l'annexe A du projet d'entente. De plus, une réduction de 50 % à l'inscription est accordée à 50 organismes montréalais afin de favoriser la participation du plus grand nombre d'acteurs locaux.

Le soutien financier de la Ville à L'Alliance apparaît justifié compte tenu de la programmation de la Conférence qui s'inscrit directement dans les priorités de la Ville, du grand nombre de participants visés de partout au Canada, de la participation formelle de personnes à risque ou en situation d'itinérance ainsi que de la volonté d'attirer des invités de renommée internationale.

Le soutien financier à SDSVM vient compléter les frais relatifs aux salaires des artistes et à la coordination du projet de sensibilisation que la SDSVM tiendra à travers les différents lieux de diffusions et d'animation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces soutiens financiers sont accordés dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2015. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 395598.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier totalisant une somme de 75 000 \$ à ces deux organismes permettra notamment de contribuer adéquatement à la tenue de la Conférence nationale pour mettre fin à l'itinérance et favorisera :

- une plus grande participation des organismes locaux aux activités, en raison d'un rabais à l'inscription de 50 %;
- une visibilité accrue pour la Ville de Montréal, en collaboration avec le savoir-faire canadien et international en matière de lutte contre l'itinérance;
- un transfert des pratiques s'étant avérées efficaces dans la prévention et la réduction de l'itinérance; et,
- une participation et une sensibilisation d'un grand nombre d'acteurs issus de secteurs diversifiés et l'intégration d'un volet artistique de sensibilisation auprès des étudiants de niveaux collégial et universitaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il est prévu que le maire de Montréal prononce, le 2 novembre, le mot d'ouverture de la Conférence nationale et qu'il participe au vernissage de l'exposition intitulée *Où dormez-vous?* qui se tiendra dans le hall de l'Hôtel de ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2015 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène CARON
Conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-08-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-09-10



Dossier # : 1150843017

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, le 5 septembre 2015, à Toronto, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de rencontrer M. Paul Beeston, président des Blue Jays de Toronto. Montant : 277,23 \$.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, le 5 septembre 2015, à Toronto, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de rencontrer M. Paul Beeston, président des Blue Jays de Toronto. Montant : 277,23 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-10 12:09

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1150843017**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, le 5 septembre 2015, à Toronto, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de rencontrer M. Paul Beeston, président des Blue Jays de Toronto. Montant : 277,23 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal est sans franchise du baseball majeur depuis le départ des Expos en 2004.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1191 - Ratifier la dépense de 1 358,21 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, le 28 mai 2015, à New York (É.-U.), afin de rencontrer le commissaire de la Ligue majeure de baseball.

DESCRIPTION

Toujours dans le cadre des démarches visant à ce que la ville redevienne une grande ville du baseball, le maire de Montréal s'est rendu à Toronto pour rencontrer M. Paul Beeston, président des Blue Jays de Toronto.
Il a aussi profité de son passage à Toronto pour assister à un match.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	277,23 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-10

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-09-10



Dossier # : 1150843018

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 187,41 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 7 et 8 septembre 2015, à Kamouraska et en Beauce dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense de 187,41 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 7 et 8 septembre 2015, à Kamouraska et en Beauce dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-09-14 12:16

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150843018

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 187,41 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 7 et 8 septembre 2015, à Kamouraska et en Beauce dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Devant l'importance pour le monde municipal de se concerter et de parler d'une même voix, le maire de Montréal a décidé en 2014 d'entreprendre une tournée dans les régions du Québec.

Montréal est le poumon économique du Québec, mais une condition essentielle de notre prospérité est de pouvoir compter sur des régions fortes et ces dernières ont aussi besoin d'une métropole dynamique pour se développer, d'où l'importance pour le monde municipal de se concerter en vue de développer des partenariats durables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0237 Ratifier la dépense de 118,42 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Rimouski les 16 et 17 janvier 2014, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

- CE14 0238 Ratifier la dépense de 121,87 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Trois-Rivières les 19 et 20 janvier 2014, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE14 0348 Ratifier la dépense de 163,26 \$ relative au déplacement, à Sherbrooke, les 10 et 11 février 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE14 0577 Ratifier la dépense de 135,67 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 3 et 4 mars 2014, à Chicoutimi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE14 0758 Ratifier la dépense de 262,14 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 10 et 11 avril 2014, à Gatineau, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE15 1013 Ratifier la dépense de 988,38 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 3 au 5 mai 2015, en Abitibi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.
- CE15 1330 Ratifier la dépense de 1 314,55 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 22 au 23 juin 2015, aux Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

- CE15 1435 Ratifier la dépense de 148,27 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 22 au 23 juillet 2015, à Roberval, dans le cadre de la tournée des régions du Québec et de la Traversée internationale du lac St-Jean.

DESCRIPTION

Ce sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 7 et 8 septembre 2015, à Kamouraska et en Beauce dans le cadre de la tournée des régions du Québec.

À noter que le maire de Montréal a profité de ce déplacement pour participer à l'inauguration de l'édifice Claude-Bécharde dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité, suivi d'un arrêt à Québec à l'occasion de l'inauguration du Centre Vidéotron.

JUSTIFICATION

La présence du maire de Montréal sur la scène régionale démontre le nouveau rapport entre Montréal et les régions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	187,41 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Entretenir des liens avec toutes les régions du Québec en vue de développer des partenariats économiques, politiques et culturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-14

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-09-14



Dossier # : 1155043002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse au récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 11e édition ».

Il est recommandé:

- d'autoriser une dépense totale de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse au récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 11e édition ».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-09-11 16:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1155043002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse au récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal dans le cadre de la 11e édition ».

CONTENU

CONTEXTE

D'avril 2005 à avril 2006, Montréal a été désignée par l'Unesco « Capitale mondiale du livre ». En 2005, la Ville et son réseau de bibliothèques ont profité de cette occasion pour organiser un « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal ». Ce prix visait à souligner l'ensemble de l'œuvre d'un écrivain jeunesse montréalais ou ayant publié dans une maison d'édition montréalaise. Depuis 2006, le prix récompense annuellement un livre jeunesse d'un écrivain résidant à Montréal ou ayant publié dans une maison d'édition montréalaise au cours de l'année précédente. De 2005 à 2009, le prix était accompagné d'une bourse d'un montant équivalent à l'année en cours (2 009 \$ pour 2009). Depuis 2010, à l'occasion du 5^e anniversaire du prix dans sa forme actuelle, le montant de la bourse a été ajusté à 5 000 \$.

Historique des lauréats

- 2005 : Christiane Duchesne (pour l'ensemble de son œuvre)
- 2006 : Philippe Béha (texte et illustrations) pour *Pas si bête*, publié chez Hurtubise-HMH
- 2007 : Elaine Turgeon (texte) pour *Ma vie ne sait pas nager*, publié chez Québec-Amérique
- 2008 : Danielle Simard (texte) et Geneviève Côté (illustrations) pour *La petite rapporteuse de mots*, publié chez Les 400 coups.
- 2009 : Charlotte Gingras (texte) et Daniel Sylvestre (illustrations) pour *Ophélie*, publié chez La courte échelle.
- 2010 : Hervé Bouchard (texte) et Janice Nadeau (illustrations) pour *Harvey, ou comment je suis devenu invisible*, publié chez La Pastèque.
- 2011 : Andrée Poulin (texte) pour *Miss Pissenlit*, publié chez Québec-Amérique
- 2012 : Biz (texte) pour *La chute de Sparte*, publié chez Leméac Éditeur
- 2013 : Fanny Britt (texte) et Isabelle Arsenault (illustrations) pour *Jane, le renard et moi*, publié chez La Pastèque
- 2014: Linda Amyot (texte) pour *Le jardin d'Amsterdam*, publié chez Leméac

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1405 - 10 septembre 2014 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE13 1228 - 14 août 2013 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE12 1603 - 26 septembre 2012 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE11 1559 - 28 septembre 2011 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE10 1376 - 25 août 2010 - Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE09 1797 - 30 septembre 2009 - Autoriser une dépense de 2 009 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE08 1749 - 24 septembre 2008 - Autoriser une dépense de 2 008 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE07 1548 - 26 septembre 2007 - Autoriser une dépense de 2 007 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE06 1586 - 20 septembre 2006 - Autoriser une dépense de 2 006 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal »;

CE05 2148 - 26 octobre 2005 - Autoriser une dépense de 2 005 \$ pour l'attribution d'une bourse à l'auteur récipiendaire du « Prix du livre jeunesse des bibliothèques de Montréal ».

DESCRIPTION

Le Prix en est à sa 11^e édition. La première édition a récompensé un auteur jeunesse pour l'ensemble de son œuvre. Depuis 2006, le Prix récompense annuellement les créateurs d'un livre jeunesse montréalais publié au cours de l'année précédente et reconnu pour sa qualité et son originalité.

Un jury bénévole, composé de bibliothécaires des différentes bibliothèques montréalaises, effectue la sélection des finalistes. La remise du prix a lieu dans une bibliothèque publique du réseau durant la *Semaine des bibliothèques publiques* (17 au 24 octobre 2015).

JUSTIFICATION

La richesse de la littérature québécoise pour la jeunesse est reconnue mondialement. En octroyant ce prix, la Ville de Montréal entend, elle aussi, reconnaître et souligner le travail prodigieux des écrivains et la richesse culturelle qu'apporte une telle littérature auprès des jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire est inscrite dans l'intervention du Service des finances.
Numéro de demande d'achat : 398962

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

SO

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un des mandats des bibliothèques est de stimuler le goût de la lecture chez les jeunes. L'octroi du prix est un outil pour les bibliothécaires, animateurs et parents afin de stimuler la lecture en leur présentant des œuvres et des auteurs de qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été développée et approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars-avril 2015

- Envoi d'une demande à tout le personnel des bibliothèques pour choisir leurs titres préférés publiés en 2014;
- Formation d'un jury.

Mai-septembre 2015

- Période de lecture pour le jury de l'ensemble des livres suggérés.

Septembre 2015

- Délibérations du jury pour déterminer l'œuvre primée;
- Communiqué de presse aux médias annonçant les finalistes;
- Mise en ligne de la section 2015 du prix sur le site Web des bibliothèques.

Octobre 2015

- Remise du prix le 22 octobre 2015;
- Communiqué de presse annonçant le lauréat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du plan d'action 2007-2017 de Montréal, métropole culturelle a, quant à elle, une action spécifique qui est de « reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie KURLER
Bibliothécaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-09-08

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-09-11



Dossier # : 1156941002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 800 000 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de l'environnement pour financer la communication, la sensibilisation et l'ajout de nouvelles portes en arrondissement dans le cadre de la Stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019.

Il est recommandé au Comité exécutif:
d'autoriser un virement budgétaire de 800 000 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de l'environnement pour financer la communication, la sensibilisation et l'ajout de nouvelles portes en arrondissement dans le cadre de la Stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-11 15:59

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156941002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 800 000 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de l'environnement pour financer la communication, la sensibilisation et l'ajout de nouvelles portes en arrondissement dans le cadre de la Stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019.

CONTENU

CONTEXTE

Pour se conformer aux objectifs de la politique de gestion des matières résiduelles, l'Administration montréalaise devait dès cette année (2015), récupérer 60 % des matières organiques. Ultiment, le gouvernement du Québec a fixé à 100 % la valorisation des matières organiques en 2020.

Afin de répondre à ces exigences, la Ville de Montréal a préparé et dévoilé le 11 août dernier sa *Stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019* à la communauté montréalaise.

La Stratégie offrira d'ici 2019 le service de collecte hebdomadaire en portes à portes des résidus alimentaires à tous les immeubles de huit logements et moins, à une certaine portion des immeubles de neuf logements et plus ainsi qu'aux ICI déjà desservis par les arrondissements. Cette implantation concerne plus de 536 500 portes (8 et moins), soit les 2/3 des portes résidentielles de la Ville. Plus de 97 000 portes, dans 8 arrondissements sont déjà desservies par ce service.

D'ici la fin de l'année 2015, un peu plus 100 000 nouvelles portes profiteront du service de collecte des résidus alimentaires. Pour assurer la réussite de ces implantations et une participation active des citoyens, une démarche de communication doit être mise en place. De plus, l'ajout de la déserte de nouvelles portes par le contrat de l'arrondissement Le Sud-Ouest nécessite des crédits additionnels.

Les enveloppes budgétaires du Service de l'environnement de 2015 ne prévoient pas ces activités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Autoriser un virement budgétaire de 800 000 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de l'environnement pour financer la communication, la sensibilisation et l'ajout de nouvelles portes en arrondissement dans le cadre de la Stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019.

JUSTIFICATION

Pour le succès de cette nouvelle implantation, une Charte de communication de 2015 -2019 a été préparé par le Service des communication en collaboration avec le Service de l'environnement.

Cette Charte prévoit la préparation d'une Stratégie de communication étalée de l'automne 2015 à la fin de l'année 2019. Pour la distribution des outils de collecte en arrondissements à plus de 100 000 portes cet automne, des outils de sensibilisation et des visites porte-à-porte sont indispensables. L'enveloppe budgétaire identifiée pour cette sensibilisation locale et la planification de la Stratégie d'ici la fin de 2015, est estimée à 780 000\$. Cette enveloppe permettra de financer ou de rembourser (si engagements déjà réalisés) les activités en arrondissements reliées à la sensibilisation des citoyens ciblés par l'implantation de la collecte des résidus alimentaires cet automne.

Enfin, le contrat de collecte / transport de l'arrondissement Le Sud-Ouest inclut une option permettant d'ajouter 5 000 nouvelles portes pour la collecte des résidus alimentaires. Le coût de cette option est de 20 000 \$ pour les 3 derniers mois de 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2015, une somme de 800 000 \$ est nécessaire afin de financer les opérations de communications et l'ajout de portes dans un arrondissement:

- La planification de la Stratégie et la sensibilisation locale de porte-à-porte liée à la distribution des bacs de collecte qui s'élève à 780 000\$
- Option d'ajout de 5 000 nouvelles portes à un contrat existant (Le Sud-Ouest) 20 000\$

Les crédits budgétaires n'ont pas été prévus en 2015 au budget de fonctionnement du Service de l'environnement. Un ajustement de 800 000 \$ de la base budgétaire est nécessaire pour réaliser ces opérations.

Cette dépense sera assumée à même les contingences imprévues d'administration de la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2010-2015, le présent dossier contribue à la concrétisation de *l'Implantation de mesures de récupération et de valorisation associée l'objectif de Récupération 80% des matières résiduelles d'ici 2019 de l'orientation de Pratiquer une gestion responsable des ressources*.

De plus, pour favoriser la réduction du transport, le processus d'octroi pondère à la hausse les prix unitaires des soumissionnaires pour l'élimination en fonction des distances à parcourir. Cette procédure permet de concrétiser l'objectif de *Réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990 qui s'inscrit dans l'orientation d'Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce virement budgétaire, les différents éléments de communication associée à la sensibilisation des citoyens ciblés et à la préparation de la Stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 ne pourront débuter en 2015. L'ajout des nouvelles portes de l'arrondissement Le Sud-Ouest devra être remis au printemps 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue par rapport à cette demande de virement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sadeth THAI
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-27

Louise LECLERC
Chef de section - soutien opérationnel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur du Service de l'environnement
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2015-09-11



Dossier # : 1156744002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Edicter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), afin de créer un nouveau tarif pour l'admission au Planétarium Rio Tinto Alcan les jeudis soirs

Il est recommandé :

1. d'édicter, en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), 14-044, une ordonnance ayant pour objet de réduire le droit d'entrée à 8 \$ pour l'accès aux Planétarium Rio Tinto Alcan, les jeudis pour les spectacles commençant à partir de 17 h 30 dans le théâtre du Chaos, pour les personnes de 18 à 64 ans, de 65 ans et plus et étudiants de 18 ans et plus, visiteurs résidents ou non-résidents du Québec, et les détenteurs de la carte Accès Montréal, ainsi que pour les enfants de 5 à 17 ans non-résidents du Québec, soit tous les droits d'entrées individuels prévus à l'article 41 d'un montant de plus de 8,00\$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-09-11 13:42

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156744002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Edicter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), afin de créer un nouveau tarif pour l'admission au Planétarium Rio Tinto Alcan les jeudis soirs

CONTENU

CONTEXTE

Le Planétarium Rio Tinto Alcan, inauguré en avril 2013, a reçu plus de 280 000 visiteurs en 2014. Il est ouvert du lundi au dimanche ou du mardi au dimanche selon la période de l'année. Il peut être visité en soirée les jeudis, vendredis et samedis. Le taux d'occupation des spectacles varie selon les jours et les périodes de la journée, mais depuis son ouverture, les spectacles du soir sont moins fréquentés, notamment le jeudi. Espace pour la vie croit que l'offre du Planétarium en soirée est une alternative à d'autres sorties, comme le cinéma, et souhaite donc accentuer ses efforts de promotion afin de maximiser les fréquentations à cette période. Dans cette optique, Espace pour la vie propose de créer un tarif spécial hautement attrayant et facile à communiquer : Les jeudis soirs à 8 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1163 (10 décembre 2014) Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales relevant du conseil municipal pour l'exercice 2015 (#1146812001)

DESCRIPTION

Un tarif de 8,00 \$ (taxes incluses) applicable seulement au Planétarium Rio Tinto Alcan les jeudis pour les spectacles des programmes doubles présentés à partir de 17 h 30 remplacera les droits d'entrée suivants adoptés dans le cadre du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), soit tous les droits d'entrée individuels de plus de 8,00 \$:

Tarif régulier adulte : 19,25 \$

Tarif régulier 65 ans et + : 17,75 \$

Tarif régulier Étudiant : 14,25 \$

Tarif régulier enfant : 9,75 \$

Tarif résidents du Québec adulte : 15,25 \$

Tarif résidents du Québec 65 ans et + : 14,25 \$

Tarif résidents du Québec Étudiant : 11,50 \$

Tarif détenteur de carte Accès Montréal adulte : 11,25 \$

Tarif détenteur de carte Accès Montréal 65 ans et + : 10,25 \$

Tarif détenteur de carte Accès Montréal Étudiant : 8,50 \$

JUSTIFICATION

Des groupes de discussion, visant à recueillir l'opinion de personnes n'ayant pas visité le Planétarium Rio Tinto Alcan ont été faits en décembre 2014. Un total de trente-quatre (34) personnes ont été réunies en 4 groupes différents. Les participants associaient encore beaucoup le Planétarium à la clientèle scolaire et ne connaissaient pas l'offre en soirée. Les jeunes ont dit choisir leurs sorties à la dernière minute et être sensibles à des rabais. Espace pour la vie croit qu'un tarif spécial permettra de joindre une nouvelle clientèle difficile à accrocher et sensible au prix (jeunes 18-24 ans). Une campagne publicitaire avec un message accrocheur devrait permettre d'augmenter la notoriété du Planétarium. L'achalandage pendant les soirées du jeudi devrait s'accroître et l'impact pourrait aussi se faire sentir par une augmentation à d'autres moments.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une diminution de tarif entraînant nécessairement une baisse de recettes sur les visiteurs qui seraient quand même venus, la hausse de fréquentations nécessaire à un maintien des recettes a été calculée et est de l'ordre de 50%. Les fréquentations de ces spectacles ont été en moyenne de 63 personnes par soirée pour la période du 4 septembre au 18 décembre 2014 et de 73 personnes par soirée pour la période du 12 mars au 4 juin 2015. Il faudrait donc environ 35 visiteurs de plus par soirée pour maintenir les recettes au niveau actuel, toute hausse supplémentaire entraînant une augmentation des recettes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Augmentation des fréquentations en soirée les jeudis. Le règlement sur les tarifs 2016 inclura ce tarif afin de le maintenir pendant une période suffisamment longue (minimum de 6 mois) pour mesurer son impact au niveau de l'achalandage et des recettes. Le tarif pourra toutefois être annulé si les résultats s'avéraient négatifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication et une campagne publicitaire seront développés pour faire connaître le nouveau tarif à la population

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur du nouveau tarif: début octobre (après publication de l'ordonnance).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataires de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale LOISELLE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-21

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les
publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2015-09-10

CE : 50.001

2015/09/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2015/09/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.003

2015/09/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1152937001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal - dépôt pour information

Il est recommandé :

de prendre acte du dépôt pour information du : Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-09-11 15:59

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1152937001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal - dépôt pour information

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (Plan directeur) a été adopté à l'unanimité, par le conseil d'agglomération, le 27 août 2009. Il propose 49 actions. L'action 10.1 spécifie qu'un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur doit être réalisé tous les ans, et qu'un portrait de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal doit être effectué aux deux ans. Le Portrait 2014 a été rédigé pour réaliser cette action.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0148, le 30 mai 2013 : déposer le document intitulé "Portrait 2012 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal".
CG09 0346, le 27 août 2009 : adopter du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le *Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* présente les données des seize villes liées de l'agglomération. Le document regroupe les données relatives à la récupération et à l'élimination des matières résiduelles (quantités, taux de récupération, production individuelle) pour les années 2010 à 2014. Il présente également la progression vers l'atteinte des objectifs gouvernementaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015* . Les résultats sont compilés par service offert à la population et par programme, pour l'ensemble de l'agglomération et pour chaque administration locale.

JUSTIFICATION

Cette publication est le seul document complet qui présente l'ensemble de l'information sur la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. Les arrondissements, les villes liées et les services centraux peuvent utiliser des données fiables et comparables d'une année à l'autre. Sa diffusion permettra d'informer la Communauté métropolitaine de Montréal des résultats obtenus dans l'agglomération de Montréal comme prévu par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Portrait 2014 s'inscrit dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 sous le troisième principe "Une protection accrue de l'environnement" dans l'orientation "Pratiquer une gestion responsable des ressources". La diffusion de ce portrait permet de rendre compte de l'action 23, soit : implanter des mesures de réduction et de valorisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal, en tant que municipalité centrale représentant l'agglomération de Montréal, doit transmettre annuellement à la Communauté métropolitaine de Montréal et à d'autres organismes (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, RECYC-QUÉBEC) les informations qui permettent de quantifier et de qualifier la gestion des matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Tous les deux ans, un portrait est publié qui permet d'informer les administrations locales, la population et les groupes intéressés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 23 septembre 2015
Conseil municipal : 26 octobre 2015
Conseil d'agglomération : 29 octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie MAYER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-11

Éric BLAIN
C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2015-09-11



Dossier # : 1154870005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport semestriel 2015 d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015.

De prendre acte du dépôt du rapport semestriel 2015 d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-08-24 11:51

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154870005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport semestriel 2015 d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du règlement 07-053, le conseil de la Ville subdélègue au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien du parc du Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0355 - 4 mars 2015 - De prendre acte du dépôt du rapport annuel 2014 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

CA14 240505 - 11 septembre 2014 - De prendre acte du dépôt, conformément au règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014.

CM07 0732 du 22 octobre 2007 : Adopter une résolution ayant pour effet de déléguer au conseil de la Ville de Montréal certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal 1229-2005, 8 décembre 2005).

DESCRIPTION

Les dépenses réelles au 30 juin 2015 sont présentées en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les articles 2 et 3 du règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal prévoient un processus semestriel de reddition de compte (1229-2005, 8 décembre 2005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe LEMIRE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-17

Corinne ANDRIEU
Directrice d'arrondissement adjointe